



**HAL**  
open science

## L'exil d'Henry Desmarest à la cour de Philippe V, premier Bourbon d'Espagne: 1701-1706

Nicolás Morales

► **To cite this version:**

Nicolás Morales. L'exil d'Henry Desmarest à la cour de Philippe V, premier Bourbon d'Espagne: 1701-1706. Jean Duron; Yves Ferraton. Henry Desmarest (1661-1741). Exils d'un musicien dans l'Europe du Grand Siècle, Centre de Musique Baroque de Versailles; Mardaga, pp.33-73, 2005, 2870098863. hal-04391646

**HAL Id: hal-04391646**

**<https://amu.hal.science/hal-04391646>**

Submitted on 15 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Collection "Musique-Musicologie" dirigée par Malou HAINE

Directeur du Centre de Musique Baroque de Versailles : Vincent Berthier de Lioncourt  
Responsable éditorial : Jean Duron

Responsable de fabrication : Agnès Delalondre  
Administration CMBV : Christophe Doïnel

Cet ouvrage a été réalisé avec le concours  
de la Région Lorraine



dans le cadre de

mémoire musicale de la  
**lorraine**

Illustration de couverture :

Ange bassoniste, balustrade de la tribune d'orgue,  
église Saint-Jacques de Lunéville (Meurthe-et-Moselle, France)

© Association des Amis de l'Orgue de l'église Saint-Jacques de Lunéville

© 2005 Pierre Mardaga éditeur  
Hayen, 11 - B-4140 Sprimont (Belgique)

D. 2005-0024-02  
ISBN 2-87009-886-3

**HENRY DESMAREST (1661-1741)**

**EXILS D'UN MUSICIEN DANS L'EUROPE DU GRAND SIÈCLE**

**Textes réunis par Jean Duron et Yves Ferraton**

**M A R D A G A**

L'EXIL D'HENRY DESMAREST À LA COUR DE PHILIPPE V,  
PREMIER BOURBON D'ESPAGNE : 1701-1706

Nicolas MORALES

Condamné en 1699 par contumace pour avoir soustrait une mineure de l'autorité parentale, fille d'un notable de Senlis, Desmarest se réfugia aussitôt à Bruxelles, à la cour de Maximilien-Emmanuel de Bavière, avant de se rendre à Madrid auprès de Philippe V, que la mort de Charles II venait d'installer sur le trône d'Espagne. Même si ce dernier avait tout d'abord sollicité la venue d'André Cardinal, alias Destouches, c'est à Henry Desmarest que revint l'honneur de distraire le jeune souverain, second fils du Grand Dauphin, lui ôter le mal du pays et, surtout, un certain penchant à la mélancolie dépressive, ce mal endémique des Bourbon. Cependant, notre compositeur, disciple de Lully, successeur de Marc-Antoine Charpentier au collège des Jésuites de Paris et dont les opéras avaient connu un vif succès auprès du public parisien, vécut en terres castillanes un des épisodes les plus sombres de sa carrière. À travers les sources de première main que nous avons exhumées des archives madrilènes, nous nous proposons donc d'éclaircir les circonstances d'un séjour, jusque-là obscur, et plus spécialement d'évoquer les causes qui, à notre avis, sont à l'origine de son échec à la cour d'Espagne <sup>1</sup>.

LE PARCOURS MOUVEMENTÉ D'HENRY DESMAREST EN ESPAGNE

Quelques semaines après l'installation d'Henry Desmarest sur les rives du Manzanares <sup>2</sup>, accompagné de sa jeune future épouse, Marie-Marguerite de Saint-Gobert, Philippe V lui conféra le titre, inédit à la cour d'Espagne, de maître de musique de la chambre du roi, "Maestro de música de la Cámara" ; désignation ambiguë, puisqu'il apparaît également en qualité de maître de la musique française <sup>3</sup>. C'est d'ailleurs à ce titre qu'il fut chargé, par ordre du roi, de recruter une poignée de musiciens français, même s'il eut tout d'abord recours à certains artistes

1. Nous tenons à préciser que l'ouvrage de Michel Antoine, modèle de biographie, fait encore autorité et renferme l'essentiel des données relatives au séjour d'Henry Desmarest à la cour d'Espagne. Michel Antoine, *Henry Desmarest (1661-1741). Biographie critique*, Paris, Picard, 1965.
2. Le couple Desmarest arriva probablement à Madrid entre la fin de mai et le début de juin 1701, car notre compositeur reçut, le 6 juin de la même année, une gratification de 30 pistoles ; cf. Archivo General de Palacio (AGP), Expediente Personal, Henry Desmarest, C<sup>a</sup> 291/31 ; cf. M. Antoine, *op. cit.*, p. 94. Avant de cheminer vers Madrid, Desmarest avait trouvé refuge à la cour de Maximilien Emmanuel de Bavière, probablement informé que le Conseil privé des Pays-Bas venait de suspendre l'édit interdisant aux fils et filles de nobles de se marier sans le consentement paternel ; cf. Henri Lonchay et Joseph Cuvelier, *Correspondance de la cour d'Espagne sur les affaires des Pays-Bas au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Lamertin, 1935, vol. V, n<sup>o</sup> 1663, 1665, 1667 et 1670.
3. AGP, Administrativa, leg. 649 : "Vuestra Excelencia, con orden de 21 de noviembre proximo pasado [1702], se sirve remitirme un memorial dado por el Maestro de la Musica francesa, y los demas musicos de ella [...]".



locaux. En effet, un reçu, en date du 5 août 1701, atteste qu'il perçut "la somme de cent trente pistoles d'Espagne, par gratification aux violons qui servent aux divertissemens de Sa Majesté"<sup>4</sup>. Or, nous connaissons les instrumentistes de la Chapelle Royale qui, en compagnie du maître à danser Juan Maldonado, assistaient à cette époque aux bals et comédies célébrés dans les appartements privés du palais, formation plus connue sous le nom de *Danceria* de la reine : Antonio Milani, Francisco Gutiérrez, Carlos Philipis, Jaime Guisi, sans oublier le célèbre violoncelliste et compositeur Antonio Literes Carrión<sup>5</sup>. Bien que peut-être fécondes, ces collaborations furent de courte durée, puisque le 5 septembre 1701, Desmarest accompagna son nouveau et providentiel protecteur à Barcelone où allait être célébrée l'auguste union de Philippe V et de Marie-Louise Gabrielle de Savoie, fille de Victor-Amédée de Savoie qui, en gage de son adhésion à la politique de Louis XIV, avait déjà offert au duc de Bourgogne sa fille aînée, Marie-Adélaïde de Savoie<sup>6</sup>. Comme prévu, douze autres musiciens se joignirent à Desmarest pour ces réjouissances : Jacques Mangot, les hautbois Robert et Huet, les violonistes Sébastien Huguenet, Augustin Lepeintre et Jean Fleury, Pierre Gilbert, le futur intendant de musique du prince de Monaco Jacques David et son frère Claude, Antoine Poitier de Méraïncourt<sup>7</sup>, un maître à danser français nommé Lévêque<sup>8</sup> et sa femme, cantatrice au même titre que Claire Marchand, sans oublier Jean Nicolas de Francine, gendre et survivancier depuis 1684 de Lully à la direction de l'Opéra de Paris<sup>9</sup>. Après un séjour éphémère à Barcelone, juste le temps de participer aux festivités données en l'honneur du couple royal, dont le *Divertissement en musique*<sup>10</sup> de Madame de Saintonge et diverses cantates<sup>11</sup>, sans compter les nombreux bals et concerts qui agrémentèrent les soirées des nouveaux monarques et de leur suite<sup>12</sup>, on les pria de se joindre au

4. AGP, Expediente Personal, Henry Desmarest, C<sup>a</sup> 291/31.
5. AGP, Felipe V, leg. 252, 253 et 255 ; AGP, Real Capilla, C<sup>a</sup> 126 ; AGP, Expediente Personal, Jaime Guisi, C<sup>a</sup> 487/22 ; cf. María Sanhuesa Fonseca, "Carlos II y las "Danzerías de la Reyna" : violones y danza en las postrimetrías de la Casa de Austria", *Revista de Musicología*, 1 (1997), p. 261-276.
6. Parmi les festivités qui agrémentèrent ce voyage vers la Catalogne, Antonio de Ubilla y Medina, chroniqueur officiel de Philippe V, mentionne à plusieurs reprises les concerts offerts au jeune souverain, probablement dirigés par le maître français : "[Guadalajara] a donde llegò poco antes de anohecer [...] y despues gustò de oir la Musica [...]. [Saragosse] esta noche se repitieron (como tambien en las siguientes) las luminarias, y los festejos de musicas de instrumentos". À Cerbera, le 26 septembre 1701, Philippe V semble montrer le même intérêt pour la musique qui l'accompagne : "Acabada la cena, se divirtiò Su Magestad oyendo sus Musicos" ; cf. Antonio de Ubilla y Medina (marquis de Ribas), *Succession de el Rey D. Phelipe V Nuestro Señor en la Corona de España ; Diarios de sus viages desde Versalles a Madrid ; el que executò para su feliz casamiento ; jornada a Napoles, a Milan, y a su exercito ; successos de la Campaña, y su buelta a Madrid*, Madrid, Juan García Infanzón, 1704, p. 201 et 232.
7. Georges Scelle, *La traite négrière aux Indes de Castille. Contrats et traités d'Asiento*, Paris, Larose & Tenin, 1906, vol. II, p. 429. Parmi les pensionnaires de Philippe V payés sur les fonds de l'Asiento, Georges Scelle mentionne "le sieur Gilbert, maître de musique" et "la demoiselle Claire Marchand, maîtresse de chant".
8. AGP, Felipe V, leg. 406. En 1703, il apparaît en qualité de maître à danser de l'École des Pages de Sa Majesté Catholique aux côtés de Juan Maldonado.
9. Yves Bottineau, *L'art de Cour sous le règne de Philippe V*, Paris, Château de Sceaux, 1993 [2<sup>e</sup> édition augmentée et corrigée], p. 308.
10. Madame de Saintonge, *Poésies diverses*, Dijon, 1714, vol. II, p. 1-7 : *Divertissement représenté à Barcelone pour le mariage de Leurs Majestés Catholiques en octobre 1701* ; cf. M. Antoine, *op. cit.*, p. 194.
11. M. Antoine, *op. cit.*, p. 113.

cortège des domestiques renvoyés à Madrid. Ils gagnèrent la capitale le 26 décembre 1701 sous la houlette d'Henry Desmarest qui, le 16 janvier 1702, reçut en cette même ville la somme de 3 795 réaux<sup>13</sup> correspondant à une partie des gages, des frais d'hébergement et de déplacement alloués, le 2 octobre 1701, à la jeune troupe<sup>14</sup>. Une fois ces formalités réglées, Desmarest regagna aussitôt Barcelone pour les fêtes du carnaval, en compagnie de la cantatrice Claire Marchand et de quatre autres musiciens<sup>15</sup>, laissant à Madrid et dans le désœuvrement le plus total le reste de ses compatriotes. Toutefois, leurs activités allaient être, à partir de cette date, plutôt sporadiques pour un maître de musique et des musiciens appelés expressément du royaume voisin. À en croire les documents consultés, ils n'assistèrent le mois suivant qu'à quatre bals ; deux célébrés dans les appartements de la jeune souveraine, un dans l'antichambre et un autre dans le salon du Roi<sup>16</sup>. Quelques semaines plus tard, après le départ de Philippe V pour ses possessions italiennes, le 8 avril 1702, la reine, encore adolescente, alla à Saragosse tenir les *Cortes* d'Aragon. Trop absorbée par ses nouvelles fonctions, elle décida de renvoyer prématurément les musiciens français dans la capitale<sup>17</sup>, où leur maître, accablé par le sort, allait de nouveau connaître des démêlés avec la justice. Le 6 mai 1702, soit quatre jours seulement après son retour à Madrid, Henry Desmarest figure dans une information judiciaire diligentée à la demande de Francisco Fernández de los Ríos, propriétaire de plusieurs appartements situés à proximité du palais royal "en los altillos de las cocheras del rey", lesquels avaient été réquisitionnés en 1701 en faveur des serviteurs français<sup>18</sup>. On peut donc imaginer la physionomie du logis des Desmarest : une suite de salles basses et mansardées, aménagées sous les combles des Écuries Royales, rien de bien attrayant ni de prometteur. Aussi, on apprend que Martin Boelu (sic), au service de Marie-Louise de Savoie à Saragosse, avait cédé verbalement l'un des appartements en question au sieur Desmarest qui, une fois à Madrid, s'opposa au montant du loyer fixé par le propriétaire. Il finit par prendre possession dudit logement<sup>19</sup>, grâce à l'intervention du Cardinal Portocarrero et du chargé d'affaires auprès de l'ambassadeur de France à Madrid, le marquis de

12. Antonio Ubilla, *op. cit.*, p. 243 : "Sirviòse la vianda en publico, porque Su Magestad quiso consolar a todos los, que le descaban ver, deteniendose para oir la musica de instrumentos, que despues de la cena divirtiò a Su Magestad" (Barcelone, 1<sup>er</sup> octobre 1701). Cette information corrobore celle que nous offre le fils d'Henry Desmarest : "Il y eut tous les jours des concerts l'après-midi et le soir au souper" ; cf. M. Antoine, *op. cit.*, p. 102.
13. Archivo Histórico de Protocolos de Madrid (AHPM), Prot. 10511, f. 293, Jerónimo de la Peña (Madrid, 16 janvier 1702).
14. AGP, Administrativa, leg. 462. En réalité, on décida de ne leur verser que la moitié de ce montant, moins quelques subsides versés à leur arrivée, conformément à ce que le roi arrêta le 5 décembre 1701 ; cf. Archivo Histórico Nacional (AHN), Fondo Contemporáneo, Ministerio de Hacienda, vol. 8002, f. 33<sup>v</sup>.
15. AGP, Administrativa, leg. 649 (Madrid, 1<sup>er</sup> décembre 1702). Il s'agit très certainement des quatre musiciens qui, on le verra, rentreront en France au cours du printemps 1703 : Jacques et Claude David, Antoine Poitier de Méraïncourt et Sébastien Huguenet.
16. AGP, Administrativa, leg. 649 (Barcelone, 31 mars 1702) ; leg. 462 (Barcelone, 2 avril 1702).
17. AGP, Administrativa, leg. 649.
18. AGP, Felipe V, leg. 123, f. 12-13.
19. À l'occasion du baptême de leur fille, Lucie, célébré le 26 décembre 1702, les époux Desmarest figurent à la même adresse, "en frente de Palacio casas de don Francisco de los Rios" ; cf. Archivo Histórico de la parroquia de San Juan Bautista de Madrid (AHPSJ), Bautismos, vol. 5, f. 144.



Blécourt, qui aussitôt obtinrent le dédommagement des frais d'hébergement de Desmarest et des musiciens qui l'accompagnaient :

— "A Henrique Desmaresz y demas musicos franceses de la camara de S.M. por m<sup>o</sup> a<sup>o</sup> para casa en gastos secretos. Del dinero general. A las personas que adelante iran expresadas 1800 reales de vellon que valen 61200 mrs, se les libren en cumplimiento de orden del Sr Cardenal Governador de 7 de este mes en que resolvió que del dicho caudal se libren y paguen cada año a los musicos y musica franzeces de la camara de S.M. que expresa dicha memoria inclusa en la citada orden, firmada del Sr Manuel de Vadillo y Velasco la cantidad que a cada uno se señala para casa, pagandoseles luego adelantado lo que importare medio año para que puedan buscar en que aposentarse; y señaladamente se han de satisfacer 400 reales al maestro de dicha musica Henrique Desmaresz; otros 400 reales a Juana Clara Marchand musica, otros 200 reales a Antonio Poytier musico, otros 200 reales a Claudio David, otros 200 reales a Jacome Uguenet musico, otros 200 reales a Juan Fleuri musico, y los otros 200 reales a Juan David que copia la musica; los quales dichos 1800 reales son los mismos que importa la mitad de los 3600 reales al año que en la memoria expresada les vienien señalados para casa y que corresponden al m<sup>o</sup> a<sup>o</sup> adelantado que se cuenta desde el mencionado día 7 del corriente. Sr. Velasco." <sup>20</sup>

Toutefois, l'épisode purement anecdotique que nous venons d'évoquer en dit long sur l'état de ses finances personnelles qui ne fera qu'empirer à partir de cette date. L'emplacement de sa nouvelle demeure, ajouté au type même du logement, est également symptomatique d'un statut marginal à la Cour, puisqu'elle est située à l'écart du quartier généralement élu par les musiciens du palais, dont le centre névralgique n'est autre que le Collège Royal des jeunes chanteurs, domicile du maître de chapelle.

Le séjour d'Henry Desmarest à la cour d'Espagne ne pouvait donc pas commencer sous de plus fâcheux auspices. Alors qu'il était venu triompher de son émule, André Cardinal Destouches, et recouvrer la place qui était la sienne dans le panorama musical européen, il se retrouva ballotté de villes en villes, puis séparé de son bienfaiteur et, enfin, comble de malchance, en proie à de sérieuses difficultés financières. À l'instar de certains auteurs, on serait tenté de voir dans ce qui s'annonçait un échec tonitruant l'indifférence du jeune souverain à son égard. Or, si l'on se penche attentivement sur le parcours de notre compositeur, il nous semble plus pertinent de relier ses premières déconvenues, apparues lors de son étape en Catalogne, à l'arrivée de Marie-Louise Gabrielle de Savoie et de sa *Camarera mayor*, la princesse des Ursins. Quelle avait été la réaction de la jeune souveraine à l'écoute de la musique de Desmarest ? Le 19 janvier 1702, elle évoque avec une certaine déconvenue les piètres performances de Desmarest et de ses congénères : "Je suis fâchée grand'maman, que l'opéra soit des médiocres" <sup>21</sup>. Si l'on ajoute à cet implacable jugement celui de sa *Camarera mayor* qui, en matière de musique, revendiquait la

20. AHN, Fondo Contemporáneo, Ministerio de Hacienda, vol. 8002, f. 54<sup>r</sup> (Madrid, 13 juin 1702) ; AGP, Administrativa, leg. 649 (Madrid, 30 mai 1702).

21. Comtesse della Rocca, *Correspondance inédite de la duchesse de Bourgogne et de la reine d'Espagne, petites-filles de Louis XIV*, Paris, Michel Levy, 1865, p. 118.



Plan de la ville de Madrid en 1707

(A) Domicile de la famille Desmarest à Madrid

(B) Collège Royal des jeunes chanteurs

cf. Pieter Vander AA, *Beschryving van Spanjen en Portugal*, 1707, vol. II, p. 3.



supériorité des Italiens sur les Français<sup>22</sup>, l'implantation de la musique française à la cour d'Espagne s'annonçait pour le moins compliquée. Connaissant les goûts et le caractère de la "presque reine", qui savait haïr et allait "à ses fins sans trop s'embarasser des moyens"<sup>23</sup>, le marquis de Blécourt alerta aussitôt le marquis de Louville sur le sort que celle-ci allait, selon lui, réserver à ces artistes venus de France :

— "Vous me recommandés les musiciens francois a qui Mde. Des Ursins n'est pas favorable, je ne scai comment je pourrai faire, a moins que vous ne lui fassiez dire par le roy, qu'il veut les avoir à son retour ; car autrement comment pourrois-je tenir contre Mde. des Ursins petit compagnon que je suis, moi qui peut estre n'aurai pas l'honneur de jamais parler à la Reine que quand viendra ordre de France de lui dire quelque chose. De plus si Mde. des Ursins leur est contraire on les prendra par famine, si je n'ai ordre de solliciter leur payement, et que je ne sache combien il leur faut par mois. Si vous avés le tems vous me ferés plaisir de me mander de quelle humeur est Mde. des Ursins, si elle trouvera bon que je lui parle et l'avertir de ce que je croirai lui devoir dire selon les connoissances que j'ai, et que je pourrois avoir de cette Cour, et de ce qui se passera."<sup>24</sup>

Un an plus tard, son mauvais pressentiment se confirma. On a vu ci-dessus que Desmarest et les siens durent s'en remettre au cardinal Portocarrero pour obtenir le remboursement de leurs frais d'hébergement. Désœuvrés depuis leur retour de Saragosse, ils n'étaient plus payés. Ne pouvant rivaliser avec la princesse des Ursins, c'est encore au cardinal Portocarrero que Blécourt fit appel pour que leur soient versés quelques émoluments. La reine consentit, mais donna ordre de ne verser à Desmarest et à sa troupe que la moitié des gages qui leur furent alloués pendant le voyage de Barcelone, c'est dire le crédit dont ils pouvaient bénéficier<sup>25</sup>. Cependant, cette situation n'était pas complètement irréversible. Heureux présage pour Desmarest et les siens, leur apparition à la Cour coïncida avec la suppression de la *Dancería* de la reine, le 16 juillet 1702<sup>26</sup>, mesure qui n'épargna pas le maître à danser, immédiatement remplacé par le français Nicolas Fonton<sup>27</sup>. Un espace restait donc à couvrir au sein de la structure musicale palatine. D'ailleurs, la reine

22. Ferdinand Boyer, "La princesse des Ursins et la musique italienne", *La Revue Musicale*, 6 (avril 1924), p. 37-41. En guise d'exemple, voici l'extrait d'une lettre que la princesse adressa le 23 décembre 1706 à Madame de Maintenon : "Gardez-vous bien, s'il vous plaît, de dire la préférence que je donne aux Italiens sur les musiciens français et espagnols ; car mes ennemis ne manqueraient pas d'engager tous ces gens-là à me vouloir du mal" ; cf. Abbé MILLOT, *Mémoires politiques et militaires, pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV, composés sur les pièces originales recueillies par Adrien-Maurice, duc de Noailles, maréchal de France et ministre d'État*, dans *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>*, Paris, Guyot Frères, 1853, vol. X, p. 198.
23. Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *Mémoires. Addition au journal de Dangeau*, éd. Yves Coirault, Paris, Gallimard, 1983, (Bibliothèque de La Pléiade), t. II, p. 53.
24. Archives Historiques du Ministère des Affaires Étrangères (AAE), Espagne, Mémoires et Documents, vol. 107, f. 161<sup>v</sup>. Le marquis de Blécourt au marquis de Louville (Barcelone, 29 mars 1702).
25. AGP, Felipe V, leg. 340 : "He mandado que desde el día 27 de diciembre del año proximo pasado se les de y continue a estos sujetos en los efectos de gastos secretos la mitad de lo que se les librò en la jornada de Barcelona y vuelta de ella, mientras el Rey con su llegada a esta Corte les manda señalar lo que deberàn gozar, previniendo que se ha de rebajar de estp lo que desde dicho día 27 de diciembre hubieren percibido".
26. AGP, Real Capilla, C<sup>a</sup> 126 (Madrid, 29 mars 1706) ; AGP, Felipe V, leg. 253 et 255.
27. Natif de Briançon, Nicolas Fonton avait quitté Rome en 1701 où il s'était établi en compagnie de sa

avait laissé à son époux le soin de statuer, à son retour d'Italie, sur le sort de ses musiciens français. Mais la réapparition de Philippe V, en janvier 1703, désormais entièrement acquis à la cause des comédiens italiens qu'il ramenait de Milan, vint compromettre définitivement l'établissement de la musique française à la cour de Madrid. Plus connus sous le nom de *Trufaldines*<sup>28</sup>, les bouffons italiens, dont les comédies avaient séduit le jeune monarque à Milan, bénéficiaient désormais des faveurs de Marie-Louise de Savoie : "Je vais à la comédie italienne, qu'ils [les acteurs] représentent dans un théâtre qui est dans l'appartement du roi. Ils sont fort plaisants, et ils ne disent rien de mal du tout, qui est, comme vous savez, ce qu'ont ordinairement les italiens, que de ne pas parler aussi modestement qu'il faut, et ceux-ci ont cela de bon"<sup>29</sup>. Même si dans un premier temps Philippe V crut bon de renvoyer la petite troupe, il finit par lui concéder, pour l'espace de trois mois, l'usage du théâtre du Buen Retiro. Ils improvisèrent ensuite un théâtre de bois dans un édifice qui jouxtait le palais du marquis de Villamagna à proximité de celui du Buen Retiro, avant de s'installer définitivement, en 1708, à côté du Jeu de Paume, aussi dénommé *Juego de la Priora*, transformant à des fins théâtrales les lavoirs des *Caños del Peral*, emplacement actuel du Théâtre Royal de Madrid. Quant aux musiciens français, impayés depuis leur retour de Saragosse, ils quittèrent Madrid peu après l'établissement des *Trufaldines*, à l'exception de Desmarest, sans doute à cause de la condamnation qui pesait sur lui. Le 14 mai 1703, un passeport fut délivré à Sébastien Huguenet, Antoine Poitier de Méraïncourt, Jacques et Claude David pour retourner en France<sup>30</sup>. Trois mois plus tard, le reste de la troupe fut congédié

seconde épouse, Maria Elisabeta Muschina — fille de Miguel Antonio et d'Ana Margarita Muschina, résidents à Turin à la Cour de Son Altesse Royale de Savoie —, pour se rendre à Paris "par ordre de la Reine pour y apprendre des danses nouvelles", avant sa venue à Madrid en 1702. Malgré l'absence de preuve documentaire, on peut penser que celle-ci dépêcha expressément Fonton auprès de sa sœur, la duchesse de Bourgogne, afin d'y recevoir les derniers enseignements du maître à danser Guillaume Raynal ; cf. AHPM, vol. 11717, f. 909-911, Juan Andres Castillo (Madrid, 4 septembre 1703) ; AGP, Expediente Personal, Nicolas Fonton, C<sup>a</sup>371/21. Quant à l'ancien titulaire de la charge, Juan Maldonado, il retrouva le poste qui fut le sien entre 1685 et 1692, celui de maître à danser de l'École des Pages ; cf. AGP, Expediente Personal, Juan Maldonado, C<sup>a</sup> 608/10.

28. Nous offrons ci-joint la composition exacte de la troupe italienne à son arrivée en terres madrilènes : Francesco Servilli (*Eduardo*) et sa femme Isabela Constantini Servilli (*Enlaria*), Domenico Bononcini (*Brighella*) et sa femme Giustina Paghetti, Vicenza Richiarsi (*Colombina*), Paulo Antonio Fioresi, plus connu sous le nom de Francesco Neri (*Florindo*), Gio Antonio Basanella, Francesco Bartoli (*Capocomico*), Andrea Morelli et Gennaro Sacchi (*Coviolo*). Ils chargèrent Francesco Servilli de recevoir les 1000 doublons d'Espagne que le roi leur avait attribué sur sa cassette particulière à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1702 ; cf. AHPM, Prot. 14078, f. 88-89, Francisco Matienzo (Madrid, 21 avril 1703). Pour plus de renseignements au sujet de cette compagnie théâtrale, voir Margarita Torrión, "Como a Vuestra Majestad le gustan las comedias...". Felipe V y el teatro de los Trufaldines : 1703-1725", dans *Felipe V y su tiempo*, Saragosse, Institución Fernando el Católico, [à paraître].
29. Lettre de la reine d'Espagne à la duchesse douairière de Savoie (Buen Retiro, 26 avril 1703) ; cf. *Correspondance inédite de la duchesse de Bourgogne et de la reine d'Espagne*, op. cit. p. 161.
30. AHN, Cámara de Castilla., vol. 638, f. 162 : "Madrid, 14 de mayo de 1703. En el dicho mes y año se dio pasaporte a Huguenet, Poitier y David el mayor y el menor Musicos de Camara de S.M. para que puedan volverse a Franzia sin que se le pongan embarazo alguno en su ropa ni se les impida que puedan sacar de Castilla dos caballos en que hazen su viage con dos criados" ; cf. M. Antoine, op. cit., p. 113 ; AAE, Espagne, vol. 116, f. 19, Louville au marquis de Torcy (Madrid, 14 mai 1703) : "L'on renvoye notre meutte et notre musique".

par l'entremise de la toute puissante princesse des Ursins. Celle-ci était venue en Espagne en compagnie de Jean Bouteroue, dit d'Aubigny, qui était non seulement son secrétaire particulier depuis 1687 mais aussi son amant<sup>31</sup>. Fort bel homme et sachant s'insinuer auprès des dames, son attitude complaisante à l'égard des deux cantatrices françaises provoqua la jalousie de la *Camarera mayor*, qui, en conséquence, fit tout pour les chasser de la Cour, comme le rapporte le marquis de Louville à Torcy en août 1703 :

— “Et si elle [Marie-Louise Gabrielle] n'a encore que quatorze ans, et le Père confesseur [Daubenton] m'a dit qu'elle lui vint dire l'autre jour qu'en conscience il ne devoit pas souffrir qu'il y eût des femmes qui danssant devant le roi ; mais ce n'est pas tant pour les raisons que vous pourriez imaginer, que parce qu'elle appréhende qu'on ne la détache d'elle et qu'on ne lui diminue son crédit. Et comme elle voit le roi éperdument amoureux d'elle, elle conclut qu'il pourroit aussi le devenir d'une autre. Et, voyant de plus le roi obstiné à me conserver malgré tous ses efforts et la passion qu'il a pour elle, elle conclut que je ne lui suis cher que par ces raisons-là : ce qui lui a été bien suggéré par Mme. des Ursins ; car voici où le bat blesse, et j'en ai été même averti dès Barcelone, par M. de Marcin, qui est plein de vie et peut vous le dire, et cela m'a été confirmé, depuis que je suis ici [à Madrid], par plusieurs personnes dignes de foi : c'est que Mme. Des Ursins elle-même est jalouse de la Marchand et de la Lévêque par rapport à M. d'Aubigny, qui leur est un peu plus cher qu'elle ne le desireroit, et que, croyant que je les avois amenées ici, elle a voulu les faire chasser, et moi aussi en même temps. Cependant il est vrai que, depuis plusieurs éclaircissements que j'ai eus avec elle, et depuis, apparemment, qu'elle aura eu questionné le roi, elle me paroît fort désabusée. Vous pouvez compter, Monsieur, que c'est par cette seule raison-là que la musique du roi a été chassée, et il n'y a pas un homme à Madrid qu'il ne le sache. Il est triste que se soit la même, ou la principale raison pour laquelle l'on me chasse aussi. J'ai fait confidence au roi de tout ceci, qui en a été plus surpris que moi-même : mais il n'ose en faire ses plaintes à la reine, et regarde cela comme un effet de son amour pour lui.”<sup>32</sup>

Faisant d'une pierre deux coups, la *Camarera mayor* profita de cet incident pour écarter le marquis de Louville – la “princesse des Ursins de Philippe V”, selon l'expression d'Alfred Baudrillard –, et asseoir un peu plus son emprise sur les jeunes souverains. Même si le chef de la maison française rétorqua que personne dans Madrid “ne le croiroit capable de faire le joli métier dont il s'agissoit”<sup>33</sup>, il tomba en disgrâce et quitta le royaume en compagnie des derniers musiciens français restés à Madrid. Nous ignorons quelle fut la réaction de Desmarest après le départ de ses compatriotes, même si tout porte à croire qu'il chercha, devant une telle débâcle, un nouveau lieu d'exil, comme l'atteste son escapade en Flandres en mars 1704 :

— “Sepase como yo don Henrique de Mare residente en esta Villa de Madrid Maestro de musica de S.M. otorgo y doy todo mi poder cumplido y licencia en forma que de derecho

31. Saint-Simon, *op. cit.*, t. II, p. 373.

32. Saint-Simon, *op. cit.*, éd. A. de Boislisle, Paris, Hachette, 1895, vol. XI, p. 521-522 (appendice VII). Louville au marquis de Torcy (Madrid, 15 août 1703).

33. Marquis de Louville, *Mémoires secrets sur l'établissement de la Maison des Bourbons en Espagne, extraits de la correspondance du Marquis de Louville, Gentilhomme de la Chambre de Philippe V et Chef de la Maison Française*, Paris, Maradan, 1818, vol. II, p. 47-48.

se requiere y es nezesario a Doña Margarita de San Gobert mi muger residente en esta Corte para que en mi nombre aya reziba y cobre [...] zien doblones de a dos escudos [...] con advertencia que dichos cien doblones se me libran para pasar a Flandes.”<sup>34</sup>

À titre purement indicatif, on signalera la première, le 6 mai 1704, de son *Iphigénie en Tauride* à l'Académie Royale de musique de Paris<sup>35</sup>, événement qui coïncide étonnamment avec le départ de Desmarest le 6 mars de la même année. Ce séjour fut probablement peu concluant puisqu'on le retrouve à Burgos, durant l'été 1706, en compagnie du maître à danser Nicolas Fonton et du maître de chant Francisco Larraz, contraints de suivre la reine après l'invasion de Madrid par les troupes de l'archiduc Charles. Manque à cette liste l'organiste principal de la Chapelle Royale et maître de clavecin de la souveraine, Diego Jaraba y Bruna, qui enfrenait l'ordre de s'associer au cortège, ce qui lui valut d'être soupçonné d'appartenir au camp pro-autrichien<sup>36</sup>.

Malgré la brièveté de son séjour, l'influence qu'Henry Desmarest a pu exercer sur ses homologues madrilènes, et inversement, fut probablement plus importante qu'elle n'y paraît à première vue, comme en témoigne la volonté du violoniste Jaime Guisi de se rendre à Paris, en mars 1706, afin de se perfectionner dans le style français et servir, ainsi, avec plus de perfection son nouveau protecteur : “afin de poder enterarse en el estilo de aquella musica para con mas perfeccion servir S.M.”<sup>37</sup>. Signalons également que les longs mois d'inaction auxquels il fut condamné l'obligèrent très certainement à côtoyer quelques artistes locaux, notamment lors de concerts privés organisés par la noblesse locale, ne serait-ce que pour faire vivre sa famille. En dépit des modiques émoluments qu'il perçut, notamment grâce à l'appui d'Henri Vazet, barbier et valet de chambre du roi – celui-là même qui se chargera de lui faire parvenir ses gages en Lorraine –, Desmarest connut une existence assez difficile. À cet égard, on peut citer l'émouvante supplique qu'il adressa, en novembre 1702, à la jeune reine ; “lui et ses compagnons, n'ayant touché aucuns gages depuis neuf mois, avaient dû vendre leurs vêtements pour se procurer quelque argent et n'avaient plus d'autres ressources que d'espérer la charité de Sa Majesté”<sup>38</sup>. C'est de Lorraine que viendra finalement le salut de notre compositeur, où Léopold I<sup>er</sup> cherchait un surintendant pour sa musique. Conseillé par le comte de Brionne, qui avait autrefois côtoyé Desmarest, Son Altesse Royale fit représenter à Philippe V que “luy estant pour lors inutile, Elle eût pour agréable qu'il passât au service de Sadite Altesse Royale ; que cependant, si dans la suite le Roy vouloit rétablir sa musique française de chambre, il seroit toujours prêt à avoir

34. AHPM, Prot. 14249, f. 108, Juan Muñoz de Cobos (Madrid, 10 mars 1704). L'hypothèse de ce séjour nous semble d'autant plus certaine qu'il n'existe, à ce jour, aucun document attestant la présence de Desmarest en Espagne entre mars 1704 et juin 1706.

35. *Iphigénie en Tauride*. Tragédie en cinq actes et un prologue, terminée par Campra. Livret de Duché de Vancy et Danchet. Première : le 6 mai 1704 à Paris à l'Académie Royale de Musique. Opéra publié la même année à Paris chez Ballard. M. Antoine, *op. cit.*, p. 193.

36. AGP, Expediente Personal, Diego Jaraba, C<sup>o</sup> 590/24.

37. AGP, Real Capilla, C<sup>o</sup> 126.

38. AGP, Felipe V, leg. 340 ; cf. M. Antoine, *op. cit.*, p. 107.



l'honneur de revenir à son service”<sup>39</sup>. Henry Desmarest obtint l'aval de Philippe V et quitta la capitale à la fin de décembre 1706 ; cette fois, pour ne jamais y revenir.

On serait donc à même de voir dans l'échec de l'entreprise de Desmarest en Espagne le dédain de la jeune souveraine et de sa favorite pour la musique française, voire l'inconsistance de leurs velléités de mélomanes. Cependant, les préoccupations de Philippe V au début de son règne ne relevaient pas, comme le souligne avec force Yves Bottineau, du domaine intellectuel ou artistique mais de la politique et de l'économie<sup>40</sup>. C'est dans cette optique qu'il nous faut également envisager le séjour madrilène du futur surintendant de musique du duc de Lorraine. En ce sens, il nous semble nécessaire d'évoquer maintenant la crise financière et politique qui marqua la première décennie du règne de Philippe V et ses répercussions sur le fonctionnement de la Chapelle Royale, véritable pierre angulaire du système de production musicale à la cour du premier Bourbon d'Espagne, au moment même où Desmarest était présumé diriger la musique de la chambre du roi.

#### LA RÉFORME DE LA CHAPELLE ROYALE 1701 : ENTRE CONTINUITÉ ET RUPTURE

Dès l'avènement de Philippe V au trône d'Espagne, les conseillers du jeune souverain découvrent un pays abattu, endetté et pris dans les méandres d'une administration chaotique. Dès lors, ils s'empressent d'adopter une série de réformes et prônent notamment une restructuration de l'appareil administratif afin de limiter les dépenses excessives de la Couronne. Ce remaniement affecta tous les organes de la maison royale et notamment la Chapelle, lieu de culte et d'exaltation du pouvoir par excellence<sup>41</sup>, dont les comptes faisaient état, en février 1701, d'un passif estimé à 103 214 387 maravédís, correspondant à cinq années et quatre mois de salaires. Force est de constater la gravité de la situation qui reflète concrètement l'ampleur de la crise financière que traversait le règne de Charles II<sup>42</sup>.

Pour remédier à cette situation, une réforme était donc annoncée, entreprise qui se révélait d'une extrême complexité et invitait à la prudence. Suivant les propos d'Yves Bottineau, “les suppressions ne se justifiaient que si, véritablement, elles procuraient

39. *Ibid.*, p. 117.

40. Yves Bottineau, *op. cit.*, p. 164.

41. Il convient de souligner l'importance de la Chapelle Royale dans la vie quotidienne des rois d'Espagne. Emmanuel Le Roy Ladurie, *Saint-Simon ou le système de la Cour*, Paris, Fayard, 1995, p. 115 : “Le sacré pénètre la vie cérémonielle des rois, mais il infiltre aussi leur existence quotidienne. C'est spécialement vraie pour la monarchie d'Espagne, derechef. Celle-ci est dénommée “Catholique”, quand celle de France n'est que “Très Chrétienne”. Il suffit de voir l'emploi du temps de Philippe V et de sa seconde femme, Élisabeth Farnèse pour s'en faire une idée. Déjeuner, prière, lever, toilette, messe, confession, communion, dîner. Viennent ensuite, dans l'ordre, la chasse et les besognes quotidiennes du roi avec le secrétaire d'État Grimaldo : elles forment la partie purement bureaucratique de la journée, et sont accompagnées simultanément par la confession de la reine. Le tout est couronné d'un souper, suivi de prières et de lectures spirituelles avant coucher”.

42. Antonio Domínguez Ortiz, *Sociedad y Estado en el siglo XVIII*, Barcelone, Ariel, 1984, p. 19 : “Bajaron las rentas reales y se hizo más pesado el enorme fardo de la deuda pública a la que estaban adscritos la mayoría de los ingresos”.

des économies et si celles-ci compensaient les inconvénients psychologiques de la mesure”<sup>43</sup>. Le Patriarche des Indes – titre purement honorifique qui depuis Philippe II désignait le premier aumônier de la Cour et le plus haut dignitaire de la Chapelle Royale –, fut chargé par décret du 22 février 1701 de dresser un bilan de la pieuse institution et de proposer les changements qu'il estimait les plus judicieux. Mais l'empressement avec lequel ce dernier s'était acquitté de la tâche invitait à la méfiance. Plus qu'un bilan, c'est un véritable projet de réforme qu'il décida de remettre, le 29 mars 1701, entre les mains du Majordome-major, le marquis de Villafranca<sup>44</sup>. Ignoré des quelques spécialistes qui ont cherché à mesurer et à analyser l'incidence du changement dynastique sur le fonctionnement de la Chapelle Royale, ce projet a non seulement le mérite d'explicitier succinctement les rouages, souvent filandreux, de cette institution et d'exhiber l'état déplorable dans lequel l'avait laissée le dernier des Hasbourg, mais aussi, et surtout, d'être à l'origine de la réforme définitive entérinée quelques semaines plus tard, le 20 mai 1701.

Dans son rapport, Pedro Portocarrero met principalement l'accent sur le renouvellement d'un chœur sénile et soporifique ; rénovation que l'état chancelant des finances sous Charles II avait rendue caduque. En effet, le manque de support matériel fut à l'origine d'un projet de réforme proposé en 1698 par Portocarrero, dont celui de mars 1701 n'est que la copie conforme ; report qui, contrairement à ce qui était communément admis jusqu'ici, ne peut donc être imputé à la mort précipitée de Charles II : “Esta deuda es (señor) el mayor embarazo que tube para no arreglar la Planta que se ejecutò por la Junta y por mi el 4 de Octubre de 1698, a la que aora pongo en las manos de V.M. ejecutada en fuerza de la necesidad de voces”. Cependant, l'entourage de Philippe V n'ignorait pas, contrairement à certains spécialistes contemporains, que la couronne d'Espagne “s'administre comme la substitution d'un particulier qui la reçoit libre de toutes dettes de son prédécesseur”. La disparition de Charles II entraînait donc, de fait, la liquidation immédiate de la dette, au plus grand désespoir des serviteurs, qui devaient solliciter le versement de leurs créances auprès de la *Junta de Descargos*, comme le voulait la tradition à la mort du roi d'Espagne<sup>45</sup>. En d'autres termes, la mort du dernier des Habsbourg rendait désormais envisageable une réforme de l'institution<sup>46</sup>.

43. Yves Bottineau, *L'art de cour...*, *op. cit.*, p. 178.

44. AGP, Real Capilla, C<sup>o</sup> 70/3, “Nueva Planta de la Capilla Real de Palacio ; formación de Ministros, Capellanes Cantores, y demas que conducen al servicio del Culto de ella” (Madrid, 29 Mars 1701).

45. AAE, Espagne, vol. 494, f. 3-6. Guérapi de Vauréal au marquis de Puyzieux. Madrid, le 4 avril 1747 : “Cela veut dire à la junte qui est nommée pour la décharge de la couronne d'Espagne [...]. Pour entendre cecy, il faut savoir qu'on est icy dans le principe que la couronne d'Espagne s'administre comme la substitution d'un particulier qui la reçoit libre de toutes dettes de son prédécesseur, dont les créanciers doivent se pourvoir sur ses biens libres, si aucuns y en est, et, pour la distribution de ces biens libres, le Roy nomme une junte qui en doit connoître aussi bien les titres des créanciers ; mais le Roy d'Espagne n'entre pour rien dans cette discussion qui est regardée comme affaires entre particuliers, qui se pourvoient contre une succession vacante. A la mort de tous les Roys d'Espagne, on nomme une pareille junte et l'on prétend icy que jamais ces junes ne finissent, aussi ceux qui y sont renvoyés regardent leur dettes comme perdues”.

46. Trop souvent passée sous silence, cette disposition explique, en partie, la périodicité des réformes de la maison royale à l'époque moderne.

En mars 1701, Pedro Portocarrero y Guzmán reprend donc à son compte les principaux axes de son projet de 1698. Il préconise à la fois le maintien et, surtout, la centralisation des rentes de la Chapelle, fixées à 20 537 614 maravédís<sup>47</sup>, ainsi que le plafonnement des salaires à 375 000 maravédís. Conformément à la volonté de Philippe V de réduire les dépenses superflues de la Maison Royale, il envisage la suppression de certains postes et prévoit, ainsi, une économie chiffrée à 1 676 300 maravédís, soit 8 % du budget de l'institution<sup>48</sup>. Par ailleurs, l'indispensable régénération du chœur impliquait la mise en retraite de nombreux titulaires afin de libérer des postes et de dégager des fonds nécessaires. Cette procédure consistait à ne reverser au futur retraité que la moitié de son salaire à titre de pension, l'autre étant adjugée au nouveau titulaire<sup>49</sup>. Le Patriarche prévoit donc une forte augmentation du nombre des retraités, disposition qui affecte essentiellement les chapelains et chantres de la chapelle, et fixe son coût annuel à 2 736 190 maravédís. Parallèlement, il maintient les pensions versées aux veuves et orphelins d'anciens membres, couverture sociale octroyée à l'ensemble des serviteurs du palais, généralement soutiens de famille ; enveloppe estimée à 1 077 880 maravédís. En d'autres termes, la part prévue au maintien des inactifs (retraités et pensionnés) s'élève à 3 814 070 maravédís, empiétant sur le budget de manière considérable. Enfin, le bilan comptable relève un passif de 714 476 maravédís que l'instigateur du projet propose momentanément de combler avec les salaires vacants des chanteurs, chiffrés, en mars 1701, à 2 737 500 maravédís<sup>50</sup>. En dépit des apparences, le Patriarche des Indes n'avait procédé qu'à de simples réajustements et maintenu l'institution dans sa configuration initiale. En effet, les rentes de la chapelle, le nombre et les gages des serviteurs demeuraient sensiblement identiques à ceux de février 1701. Pour le Patriarche, il n'était nullement question de remettre en cause le fonctionnement même de la Chapelle Royale ni de réduire son train de vie, mais simplement de renouveler le chœur de la chapelle. Tel fut le véritable leitmotiv de sa réforme : "la urgente necesidad de voces"<sup>51</sup>. Pour preuve, les véritables changements structurels qu'il envisage ne touchent que le chœur de la chapelle, considérablement revalorisé. Enfin, l'autre et non moins négligeable point sur lequel Pedro Portocarrero se montre inflexible demeure le maintien de son pouvoir temporel au sein de l'institution. Il cherche à tout contrôler, tout régir ; en somme, se veut omnipotent.

47. AGP, Real Capilla, C<sup>a</sup> 70/3.

48. AGP, Felipe V, leg. 207. Le montant des dépenses s'élevait, en février 1701, à 21 218 777 maravédís.

49. AGP, Administrativa, leg. 1132.

50. AGP, Real Capilla, C<sup>a</sup> 70/3 : "Aunque faltan 714 416 maravedíes para lo que han de consumir Ministros, Cantores, Jubilados, y Pensionarios, se podrá satisfacer lo que faltare de los huecos hasta el reemplazo de las voces que se han de buscar" (Madrid, 29 mars 1701).

51. Le rapport d'analogie, récemment établi par Juan Carlos Saavedra Zapater et José Antonio Sánchez Belén, entre la réforme de la chapelle et l'ouvrage que le même Pedro Portocarrero publia en mai 1700, dans lequel il préconisait la diminution des dépenses de la Cour, nous semble une comparaison plutôt hâtive issue d'un raisonnement subtil qui manie l'équivoque, voire d'une grossière erreur d'interprétation. En effet, une suppression des postes et une diminution des dépenses de l'institution qu'il était censé diriger auraient entraîné, de fait, une limitation de son pouvoir au sein de la Cour.

Une fois le projet remis entre les mains du jeune souverain, ses conseillers tutélaires décidèrent d'aller plus loin que le projet du Patriarche, proposant notamment une diminution drastique du budget de l'institution. Tout d'abord, on supprima les fonds de la Maison de Castille autrefois affectés à l'institution<sup>52</sup> ; mesure chère à ceux qui croient percevoir dans la réforme de la chapelle l'expression du centralisme bourbonien alors qu'elle avait déjà été envisagée avant l'avènement de Philippe V sur le trône d'Espagne. Quant aux rentes publiques, elles subirent une baisse de 3 523 240 maravédís par rapport au montant proposé par le Patriarche. La dotation globale nette de l'institution subissait ainsi une baisse de près 33 %.

Dotation de la Chapelle Royale entre 1698 et 1701 (en maravédís)

	1698 (projet)	Mars 1701 (projet)	Mai 1701
Rentes publiques	14 960 000	15 000 000	11 476 760
Mesadas eclesiásticas <sup>53</sup>	2 992 000	2 244 000	2 250 000
Maison de Castille	3 293 714	3 293 614	0
	21 245 714	20 537 614	13 726 760

Sources : AGP, Felipe V, leg. 207 (février 1701) ; AGP, Real Capilla, C<sup>a</sup> 70/3 (mars 1701) ; AGP, Felipe V, leg. 340 (mai 1701).

Pour atteindre l'équilibre budgétaire, le montant des dépenses subissait, en conséquence, un fléchissement similaire. Contrairement au projet du Patriarche, on opta pour une forte compression de la masse salariale – sur les 101 postes pourvus en février 1701, la réforme n'en prévoyait que 76 –, mesure draconienne qui, à la différence cette fois des projets antérieurs, toucha essentiellement le corps ecclésiastique de la chapelle et, dans une moindre mesure, le corps administratif et juridique, dont certains postes furent fusionnés, voire supprimés. Quant à la part assignée à la chapelle de musique, elle demeura quasiment identique à celle de février 1701, même si le nombre de ses composants diminua sensiblement, baisse principalement due au refus catégorique d'augmenter le nombre des chanteurs. Toutefois, il convient de nuancer fortement l'ampleur de ces changements puisqu'au moment de fixer les gages des serviteurs, on prit en compte l'ensemble de leurs revenus, notamment les pensions sur mitres qui leur étaient attribuées à titre personnel et viager, une des nombreuses sources, rappelons-le, des libéralités royales<sup>54</sup>. En 1739, le Patriarche des Indes nous en rappelle succinctement le procédé :

52. AGP, Felipe V, leg. 351 (Madrid, 5 juillet 1701).

53. Privilège concédé par Rome selon lequel tout prêtre devenu titulaire d'un bénéfice dans les possessions de l'Empire devait reverser le premier mois de son salaire au roi d'Espagne.

54. Christian Hermann, *L'Église d'Espagne sous le Patronage Royal (1476-1834)*, Madrid, Casa de Velázquez, 1988, p. 175-177. Selon l'auteur, entre quatre et sept cents personnes se partageaient un millier de pensions sur les mitres d'Espagne entre le XVI<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Parmi les heureux élus, on retrouve les grands officiers de l'administration ecclésiastique du royaume, dont le Patriarche des Indes et les confesseurs des souverains, ou encore, à un niveau inférieur, les chapelains et les prédicateurs ordinaires de la maison royale.



— “Fulano tiene tal dignidad eclesiastica, y tanta pension, goza en la Maestria de la Real Camara tanto y tanta cantidad en la Tesoreria de la Capilla, puede quedar con las rentas eclesiasticas que goza, y con tanto en la consignacion de la Real Capilla.”<sup>55</sup>

À titre d'exemple, on peut s'attarder sur les gages assignés aux retraités de la chapelle, dont l'enveloppe globale s'élève à 2 561 000 maravédís. En règle générale, on constate un fléchissement significatif de leurs émoluments par rapport à ceux qu'ils percevaient en février 1701, inclination compensée par l'octroi ou le maintien de pensions ecclésiastiques à hauteur de 2 309 450 maravédís. Par ailleurs, le montant des retraites et des pensions n'est pas inclus dans le budget définitif. Autrement dit, les dépenses totales de la chapelle s'élèvent, en mai 1701, à 17 006 720 maravédís, soit une différence de 3 255 960 maravédís. Par conséquent, le déficit réel de la chapelle n'atteint pas, en mai 1701, 24 000 maravédís, mais bien 3 279 960 maravédís, déficit temporairement comblé par le montant des places vacantes (2 512 500 maravédís) et des amendes infligées aux musiciens, qui oscillaient chaque année entre 300 000 et 600 000 maravédís. Le dernier axe de la réforme regardait la procédure d'admission et de promotion. Autrefois, les postulants étaient convoqués et auditionnés au domicile du Patriarche. Au préalable, ce dernier nommait les musiciens chargés d'assister le maître de chapelle lors de l'évaluation des aptitudes musicales. Après le passage des candidats, les examinateurs les classaient par ordre de préférence et en réfèrent au Patriarche qui, à son tour, préconisait au souverain le choix le plus judicieux. Cette procédure empêchait toute intrusion des musiciens dans la gestion de l'institution et, par là-même, tout favoritisme dans l'attribution des places. Le Patriarche des Indes demeurait ainsi le seul et unique intermédiaire entre le roi et ses serviteurs. Or, l'arrêté de 1701 modifia considérablement le déroulement de la procédure d'admission. Tout d'abord, il conférait au maître de chapelle la faculté de nommer les examinateurs de son choix pour l'évaluation des prétendants ; examens d'admission qui, de plus, pouvaient désormais être réalisés en l'absence du Patriarche. Par ailleurs, l'avis de nomination que le Patriarche soumettait ensuite à l'assentiment du monarque devait être dorénavant obligatoirement accompagné du résultat de l'audition, dûment paraphé par le maître de chapelle. Ce changement de procédure revêtait une importance d'autant plus considérable que toute ascension dans la hiérarchie devait également faire l'objet d'un examen rigoureux.

Comme on pouvait s'y attendre, le Patriarche des Indes dressa, dans une lettre transmise à Philippe V le 27 mai 1701, soit seulement une semaine après l'abrogation définitive de la réforme, un âpre réquisitoire contre les changements opérés à son insu. Hormis la diminution du nombre des chanteurs, il déplora notamment certaines nominations et exclusions, pouvoir qui, selon lui, relevait jusque-là uniquement de sa compétence. En ce sens, le point sur lequel le Patriarche est sans aucun doute le plus véhément demeure l'importance nouvelle concédée au maître de chapelle, Sebastián Durón<sup>56</sup>, dont les nouvelles obligations s'apparentent à celles du

55. José Abad y La Sierra, *Capilla Real*, s. l. n. d. [Real Academia de la Historia (RAH), 9-3981].

56. AGP, Real Capilla, C<sup>o</sup> 70/3. Notons au passage que le Patriarche ne remet pas en cause la nomination de Sebastián Durón, mais uniquement la procédure d'admission.

sous-maître de la Chapelle de Musique de Versailles. Il s'oppose à ce que celui-ci dirige également le Collège Royal des jeunes chanteurs<sup>57</sup>, et, surtout, prenne à son compte le recrutement des musiciens, innovation qui, on le comprend, ne pouvait que susciter l'indignation de Pedro Portocarrero y Guzmán. En effet, les mesures adoptées diminuaient les compétences du Patriarche, écarté des questions d'ordre temporel, et conféraient à la chapelle de musique une certaine indépendance vis-à-vis du reste de l'institution. Outre cela, il mit en garde Philippe V sur sa volonté d'interdire aux musiciens de participer, en dehors de leurs obligations quotidiennes, aux cérémonies religieuses madrilènes<sup>58</sup>. Cette activité complémentaire, ô combien lucrative<sup>59</sup>, riposte corporatiste des musiciens engagée à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle contre les récurrents retards de paiements, permettait, selon lui, à l'institution de résoudre les problèmes de recrutement auxquels elle était confrontée en temps de crise. Car si l'entrée au service d'une chapelle princière aussi prestigieuse que celle de Madrid polarisait l'attention de tous les musiciens, en revanche, il n'était pas question pour eux de subir une vassalité étriquée et modeste. Or, la possibilité d'associer une activité mercantile à une source de patronage fixe suscitait l'intérêt des plus éminents virtuoses qui, assoiffés d'égards et de fortune, trouvaient là un moyen d'accéder à une vie plus aisée sous le couvert de la Chapelle Royale. Enfin, le Patriarche déplora que les membres de celle-ci dussent solliciter le versement de leurs créances qui, rappelons-le, s'élevaient à 103 214 387 maravédís, auprès de la *Junta de Descargos*, et proposa en vain d'affecter à leur recouvrement l'ancien fond de la Maison de Castille. Notons pour l'anecdote que la *Junta de Descargos* tardera près de quinze ans à satisfaire les arriérés des musiciens, retard inhérent au manque de liquidité généré par la Guerre de Succession. Au mécontentement du Patriarche s'ajouta celui des retraités et des officiers congédiés qui, le 15 juillet 1701, présentèrent une supplique auprès du souverain. Comme le laissait entendre, selon eux, le décret de réforme de la maison du roi, publié le 22 février 1701, ils exigeaient que les postes vacants leur fussent concédés en priorité et, entre-temps, revendiquaient le droit de pouvoir couvrir les absences des membres titulaires. Là encore, le roi fit la sourde oreille.

57. Pour plus de renseignements concernant l'histoire de cette prestigieuse institution, équivalent à l'École des Pages de Versailles, voir Danièle Becker, “La vie quotidienne au collège des jeunes chanteurs de la Chapelle Royale à Madrid au XVII<sup>e</sup> siècle”, *Mélanges de la Casa de Velázquez*, Madrid, 1985, vol. XXI, p. 221-254 ; Guy Bourlignieux, “L'enseignement au Collège des petits chanteurs de la Chapelle Royale de Madrid de 1700 à 1833”, *École et Église en Espagne et en Amérique Latine. Aspects idéologiques et institutionnels*, Université de Tours, 1988, p. 91-100 ; Nicolas Morales, *La Real Capilla y el Real Colegio de niños cantores en el siglo XVIII*, Université de Toulouse-Le Mirail, mémoire de maîtrise, 1996 ; “El Real Colegio de niños cantores y una práctica discutida a finales del siglo XVIII : la castración”, *Revista de Musicología*, XX, n<sup>o</sup> 1 (1998), p. 417-431 ; “El Real Colegio de niños cantores en el siglo XVIII”, *Reales Sitios*, Madrid, Patrimonio Nacional, 2001, n<sup>o</sup> 146, p. 40-49.

58. AGP, Administrativa, leg. 1132 (Madrid, 20 mai 1701).

59. Nicolas Morales, “Real Capilla y Festería en el siglo XVIII : nuevas aportaciones para la historia de la institución musical palatina”, *Revista de Musicología*, XXII, n<sup>o</sup> 1 (1999), p. 175-208 ; “Perfil y función del Festerio en la Real Capilla a mediados del siglo XVIII”, *El conde de Aranda y su tiempo*, Saragosse, Institución Fernando el Católico, C.S.I.C., 2000, p. 639-648 ; “Real Capilla y redes musicales periféricas : Festería, Hermandad y Montepío de músicos en el Madrid del siglo XVIII”, *La Real Capilla de Palacio en la época de los Austrias. Corte, ceremonia y música*, Madrid, Fundación Carlos de Amberes, 2001, p. 449-477.



## DOTATION DÉTAILLÉE DE LA CHAPELLE ROYALE EN MAI 1701 (en maravédís)

	Montant brut annuel	Frais de recouvrement	Montant net annuel
<i>Rentes publiques</i>			
<i>Salinas de Galicia y Asturias</i>	4 564 175	414 925	4 149 250
<i>Salinas de Atienza, Espartinas y Cuenca</i>	2 508 390	185 806	2 322 584
<i>Diezmos de Castilla</i>	1 673 833	—	1 673 833
<i>Salinas de Badajoz y Murcia</i>	1 523 605	112 859	1 410 746
<i>Pescados del Reino</i>	817 065	60 523	756 542
<i>Puertos de Portugal</i>	806 641	59 751	746 890
<i>Salinas de Andalucía</i>	247 540	18 336	229 204
<i>Cacao et Chocolate</i>	202 727	15 016	187 711
	12 343 976	867 216	11 476 760
<i>Mesadas eclesiásticas</i>	2 250 000	—	2 250 000
<b>Dotation Totale</b>	<b>14 593 976</b>	<b>867 216</b>	<b>13 726 760</b>

Source : AGP, Felipe V, leg. 340.

## ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE LA CHAPELLE ROYALE ENTRE FÉVRIER ET MAI 1701 (en maravédís)

	Février 1701	Mars 1701 (projet)	Mai 1701
Maître de Chapelle	512 040	375 000	562 500
Instrumentistes	5 090 320	3 862 500	4 275 000
Chanteurs	2 932 870	4 875 000	3 750 000
Chapelle de musique	8 535 230	9 112 500	8 587 500
Corps ecclésiastique	4 054 880	4 101 850	2 490 900
Corps administratif et juridique	1 444 830	993 640	798 750
Emplois divers	710 070	1 212 140	699 820
	14 745 010	15 420 130	12 576 970
Dépenses annexes	1 711 390	2 017 890	1 173 790
	16 456 400	17 438 020	13 750 760
Retraités	1 560 917	2 736 190	(*2 561 000)
Pensionnés	1 600 720	1 077 880	(*694 960)
<b>Dépenses totales de la Chapelle Royale</b>	<b>19 618 037</b>	<b>21 252 090</b>	<b>13 750 760</b>

Sources : AGP, Felipe V, leg. 207 (février 1701) ; AGP, Real Capilla, C<sup>o</sup> 70/3 (mars 1701) ; AGP, Felipe V, leg. 340 (mai 1701).

## ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE LA CHAPELLE DE MUSIQUE ENTRE FÉVRIER ET MAI 1701 (en maravédís)

	Février 1701		Mars 1701 (projet)		Mai 1701	
	N <sup>bre</sup>	Gages	N <sup>bre</sup>	Gages	N <sup>bre</sup>	Gages
Maître de Chapelle	1	512 040	1	375 000	1	562 500
Sopranos	6	1 154 110	6	1 612 500	4	1 087 500
Contraltos	5	1 136 240	4	900 000	4	937 500
Ténors	4	355 680	8	1 800 000	4	975 000
Basses	1	286 840	2	562 500	2	750 000
	16	2 932 870	20	4 875 000	14	3 750 000
Organistes	5	1 403 680	4	825 000	4	1 162 500
Harpistes	3	723 500	3	543 750	2	525 000
Archiluths	2	274 480	2	375 000	1	150 000
Violonistes	5	1 204 840	4	750 000	5	1 012 500
Violoncellistes	3	523 920	3	562 500	3	600 000
Bassons	5	623 760	6	675 000	4	525 000
Cors et trompes	2	336 140	1	131 250	2	300 000
	25	5 090 320	23	3 862 500	21	4 275 000
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>8 535 230</b>	<b>44</b>	<b>9 112 500</b>	<b>36</b>	<b>8 587 500</b>

Sources : AGP, Felipe V, leg. 207 (février 1701) ; AGP, Real Capilla, C<sup>o</sup> 70/3 (mars 1701) ; AGP, Felipe V, leg. 340 (mai 1701).

Quelle conclusion peut-on donc tirer des aménagements adoptés en mai 1701 ? Contre la volonté du Patriarche des Indes, on procéda à une diminution des recettes de la chapelle et, pour maintenir l'équilibre budgétaire, planifia une réduction des dépenses en éliminant certains postes et quelques dépenses superflues. Une régénération de la chapelle de musique qui, en 1700, était à l'image de son ancien protecteur, c'est-à-dire l'ombre d'elle-même, fut également programmée par le système de mise en retraite. Si le corps musical sortait à première vue indemne de la réforme, on ne peut pas en dire autant du corps ecclésiastique et notamment de son plus haut représentant, le Patriarche des Indes, délibérément écarté des questions d'ordre temporel ; ce qui supposait une perte considérable de son pouvoir et de celui de son "clan" au sein de la Chapelle Royale et, par extension, de la Cour en général.

## L'incidence de la Guerre de Succession

Toutefois, la Guerre de Succession au trône d'Espagne, qui mettait aux prises les principales puissances européennes, vint compromettre la viabilité des mesures adoptées. L'enracinement du conflit entraîna inéluctablement un coût financier que l'état fragile des finances du nouveau monarque ne pouvait pas supporter. Pour pallier le manque de liquidité, on décida donc de créer, en octobre 1703, une Trésorerie de la Guerre, alimentée en partie par les propres rentes de la Maison Royale.

Malgré les véhémentes protestations du Patriarche des Indes<sup>60</sup>, une portion non négligeable de celles de la Chapelle Royale, 12 641 802 maravédís, changea subrepticement de destinataire entre 1701 et 1708 au profit de la nouvelle trésorerie. Par ailleurs, on mit à contribution les serviteurs de la chapelle à hauteur de 5 % de leur salaire, mesure qui dégagna 15 142 989 maravédís sur la période concernée. Signalons également les problèmes de recouvrement que rencontrèrent les fermiers généraux durant les premières années de troubles, dont la dette envers l'institution atteignit, en 1708, 11 563 265 maravédís. Élaborés à partir d'un document d'époque, les tableaux suivants illustrent avec précision le détournement des fonds de la chapelle, chiffré, en 1708, à 39 462 397 maravédís.

RENTES AFFERMÉES	MONTANT BRUT ANNUEL	MONTANT BRUT ENTRE 1701 ET 1708
<i>Salinas de Galicia y Asturias</i>	4 564 175	34 992 006
<i>Salinas de Atienza, Espartinas y Cuenca</i>	2 508 390	19 230 986
<i>Diezmos de Castilla</i>	1 673 833	12 832 719
<i>Salinas de Badajoz y Murcia</i>	1 523 605	11 681 071
<i>Pescados del Reino</i>	817 065	6 264 165
<i>Aduanas de Portugal</i>	806 641	6 184 247
<i>Salinas de Andalucía</i>	247 540	1 893 173
<i>Cacao y Chocolate</i>	202 727	1 554 240
<b>Total</b>	<b>12 343 976</b>	<b>94 632 607</b>

Source : AGP, Felipe V, leg. 340.

Le montant des *mesadas eclesiásticas* (2 250 000 maravédís), rentes insaisissables concédées par le Saint-Siège, n'apparaît pas dans ce tableau.

60. AGP, Administrativa, leg. 1131.

RENTES AFFERMÉES	SAISIES BRUTES ENTRE 1701 ET 1708	MONTANT BRUT RÉELLEMENT PERÇU PAR LE TRÉSORIER ENTRE 1701 ET 1708
<i>Salinas de Galicia y Asturias</i>	11 329 430	24 662 576
<i>Salinas de Atienza, Espartinas y Cuenca</i>	12 497 418	6 733 568
<i>Diezmos de Castilla</i>	1 644 118	11 188 601
<i>Salinas de Badajoz y Murcia</i>	4 280 623	7 400 448
<i>Aduanas de Portugal</i>	4 923 109	1 261 138
<i>Pescados del Reino</i>	2 624 540	3 639 625
<i>Salinas de Andalucía</i>	1 241 604	651 569
<i>Cacao y Chocolate</i>	807 214	747 026
1% concédé au trésorier (3 <sup>e</sup> trimestre 1708)	114 341	
Total	39 462 397	55 170 210

Source : AGP, Felipe V, leg. 340.

Malgré ces importantes restrictions financières, les membres de la chapelle reçurent sans grand retard les salaires qui leur étaient assignés. Cette situation à la fois positive et paradoxale (contraste saisissant avec celle de la décennie antérieure), conduit le greffier de l'institution, dans un rapport qu'il remit en 1712 au majordome-major, à dresser un bilan élogieux de la nouvelle gestion : "no hay ejemplar de semejante puntualidad y el haberse logrado con tan notable falta de situacion consiste en que lo han suplido las vacantes, faltas de asistencia de los de la Capilla y el caudal propio del thesorero que ha querido hazer este servizio à S.M." <sup>61</sup>. À travers ces quelques lignes, il dépeint succinctement les méthodes mises en place pour pallier les inopportunes difficultés de trésorerie. Dans un premier temps, on décida de combler le passif avec le montant des places vacantes, somme théoriquement destinée au renouvellement du chœur et qui fut, comme nous l'avons vu précédemment, allouée dès 1701 aux retraités et pensionnés de la chapelle : "aunque ay en la Capilla plazas vacantes no hay existente su goze por averle perzivido los sirvientes y distribuiose en los gastos del colegio y otros que no tienen espera" <sup>62</sup>. En ce qui concerne le produit des retenues théoriquement reversé aux veuves et orphelins à titre de pension, il fut appliqué aux dépenses du facteur d'orgue, des sacristains, etc. Enfin, on détourna les fonds réservés aux retraites et pensions, ponctionnés à partir de 1705 sur les salines d'Andalousie <sup>63</sup> et dont la somme (2 561 000 maravédís) devait à terme être restituée au trésor public. Notons au passage la souplesse de Philippe V qui, dès 1703, fut finalement contraint d'autoriser ses musiciens, forts d'un prestige établi, à prendre part aux fêtes particulières de la capitale. Cette activité, complètement indépendante, permettait également aux musiciens de pallier la faiblesse de leur pouvoir d'achat. À titre d'information, suivant un document de l'époque, le budget prévisionnel des dépenses domestiques d'un foyer madrilène de classe moyenne, seulement composé de deux éléments (mari et femme), avoisinait les 7 000 réaux, soit 240 000 maravédís. Si l'on

61. AGP, Felipe V, leg. 340 (Madrid, 29 septembre 1712).

62. *Ibid.* (Madrid, 28 janvier 1705).

63. AGP, Real Capilla, C<sup>o</sup> 2, exp. 2 : "Relazion del importe de las consignaciones que tiene la Real Capilla de S.M. y de su importe para la manutencion de sus dependientes [1712]" ; cf. AGP, Felipe V, leg. 353 : "Cargo de efectos y situaciones para los jubilados de la Real Capilla [1712]".

prend ce chiffre en terme de comparaison, force est de constater que le salaire de ces artistes, d'ordinaire soutiens de famille, se révélait très nettement insuffisant <sup>64</sup>.

Si les restrictions budgétaires ne plongèrent pas les musiciens dans la misère, pour toutes les raisons que nous avons indiquées, en revanche, ils en ressentirent les méfaits par le gel presque total des augmentations de salaires. Aussi, dès 1705, on voit naître un certain mécontentement au sein de l'orchestre ; les uns délaissent volontairement leur charge, tels que le basson Antonio Carrión <sup>65</sup> ; les autres, plus habiles, comme Francisco Díaz Guitián, en appellent à la bénignité du souverain <sup>66</sup>. Ce malaise, d'abord latent, éclata subrepticement durant l'été 1706. Profitant de l'absence de Philippe V, posté à la tête de ses troupes, et de Marie-Louise de Savoie, réfugiée à Burgos en compagnie des plus hauts dignitaires de la Cour et de la majorité de ses serviteurs, y compris ses musiciens les plus proches (Nicolas Fonton, Francisco Larraz et Henry Desmarest, de retour de son voyage en Flandres), et surtout de la présence de l'archiduc aux abords de la *Villa y Corte*, certains membres de la chapelle choisirent cet instant privilégié pour manifester leur plus profond mécontentement <sup>67</sup>. Même si la population madrilène se montra, dans son ensemble, hostile à l'archiduc, certains courtisans et serviteurs du couple royal qui avaient refusé de quitter les lieux changèrent de camp, soit parce qu'ils considéraient légitime l'avènement de l'archiduc sur le trône d'Espagne, soit parce que dans l'hypothèse d'un tel événement ils comptaient être récompensés de leur attitude. Or, si l'on en croit Feliú de la Peña, les insurgés agirent plus par mécontentement, avarice ou ambition, que par véritable attachement à ce prince <sup>68</sup>. Toutefois, leurs espoirs s'avèrent rapidement illusoire. Le 4 août 1706, au moment même où l'archiduc, fort du succès de ses troupes, s'appretait à faire son entrée victorieuse dans Madrid, plusieurs escadrons placés sous la bannière de Philippe V assiégèrent la ville et en bloquèrent toutes les issues. Ceux qui étaient partis au-devant du prétendant autrichien, le 3 août 1706, furent ainsi pris en tenaille. À la tête de ce groupe, figurait le Patriarche des Indes, Pedro Portocarrero y Guzmán, arrêté à Chamartín puis conduit sur-le-champ à Bayonne <sup>69</sup>. Son secrétaire particulier,

64. Rafael Castrillo Márquez, "Presupuesto familiar y coste de la vida en el Madrid de 1772", *Reales Sitios*, Madrid, Patrimonio Nacional, 1987, n<sup>o</sup> 94, p. 33-36. En mai 1701, le salaire moyen des musiciens de la chapelle s'élève à 238.820 maravédís.

65. AGP, Felipe V, leg. 340. Le 10 avril 1705, il fut remplacé par l'ancien collégien Antonio Loreita.

66. Beryl Kenyon de Pasqual, "El "memorial sacro-político y legal" (1709) de Francisco Díaz Guitián", *Revista de Musicología*, XI, n<sup>o</sup> 1 (1988), p. 207-235.

67. Pedro Voltes Bou, "Las dos ocupaciones de Madrid por el Archiduque Carlos de Austria", *Boletín de la Real Academia de la Historia*, Madrid, 1962, t. CLI, p. 61-110 ; Amalio Huarte Echenique, "La proclamación del archiduque en Madrid en 1706", dans *Revista de la Biblioteca, Archivo y Museo*, Madrid, 1930, p. 299-305.

68. Nicolás Feliú de La Peña, *Anales de Cataluña*, Barcelone, 1709, vol. III, p. 206-207 ; cité par Virginia León Sanz, "Madrid y el cambio de dinastía en el siglo XVIII", *Madrid en el contexto hispánico desde la época de los descubrimientos*, Madrid, 1994, vol. II, p. 1051.

69. Melchor Rafael de Macanaz, "Noticias individuales de los sucesos mas particulares, tanto de estado como de la guerra acontecidos en el reinado del Rey nuestro señor Don Felipe Quinto (Que Dios Guarde) desde el año de 1703 hasta el de 1706", dans Antonio Valladares de Sotomayor (éd.), *Semanario erudito que comprehende varias obras ineditas, criticas, morales, instructivas, y jocosas, de nuestros*



Esteban Sanz de Abarca, réussit, de son côté, à s'enfuir *in extremis* en direction de Lerida avec sa femme et une de ses nièces<sup>70</sup>. Dès que les troupes de Philippe V s'emparèrent du contrôle de la ville, une vague de représailles, encouragée par une frange de la population vindicative, frappa également les personnes, de toutes qualités confondues, ayant prêté obéissance à l'archiduc où s'étant déclarées ouvertement favorable à sa cause. Parmi les victimes de cette opération punitive, on retrouve plusieurs membres de la Chapelle Royale, tels que le fourrier Juan Marañón, assassiné durant la sanglante nuit du 4 au 5 août 1706<sup>71</sup>; l'ancien chantre Antonio Lombart et, surtout, le maître de chapelle Sebastián Durón, tous deux incarcérés puis conduits à Bayonne à l'instar de tous les clercs séditieux : "[...] aviendo tenido el dicho Don Sebastian tenido amistad con el general y otros cabos del enemigo, y cortesadoles y ablado indecorosamente de la Real persona de V.M. como es cierto, y notorio por lo qual esta preso"<sup>72</sup>. Le commentaire de Feliú de la Peña, précédemment cité, nous semble ici des plus appropriés. En effet, nous avons pu constater dans les lignes précédentes combien la restructuration, bien que partielle, de la Chapelle Royale à l'avènement du petit-fils de Louis XIV, avait lésé les intérêts de certains de ses membres et, principalement, de son plus haut représentant, le Patriarche des Indes. Quant au secrétaire du Patriarche et à Antonio Lombart, inutile de rappeler qu'ils furent tous deux évincés de la chapelle en mai 1701, malgré les véhémentes suppliques de Pedro Portocarrero.

Dès le mois de septembre, la répression entra dans sa seconde phase. En revenant à Madrid, Philippe V s'était trouvé dans la nécessité de poursuivre et de châtier, légalement cette fois, ceux qui avaient adhéré à la cause du prétendant autrichien. Même si Louis XIV conseillait à son petit-fils une certaine modération, il était bon de savoir qui avait manqué à son devoir et d'être inflexible à l'égard des insoumis. Pour cela, une junte fut constituée au sein du Conseil de Castille, la cour supérieure de justice que présidait Francisco Ronquillo. Les personnes soupçonnées d'avoir collaboré et sympathisé avec l'ennemi entre juin et août 1706 se virent automatiquement inculpées de trahison, crime apparenté, selon la législation en vigueur, à celui de lèse-majesté<sup>73</sup>. Toutefois, certaines voix réprobatrices s'élevèrent dans l'orbite du jeune prince contre les méthodes expéditives du gouverneur du Conseil de Castille, dont les sentences furent le plus souvent guidées par la volonté et l'intérêt de certains courtisans, parmi lesquels il convient de citer, une fois encore, la princesse des Ursins. La toute puissante *Camarera mayor* profita d'un contexte répressif pour évincer de l'entourage des souverains quelques femmes trop encombrantes à son goût et, ainsi, asseoir définitivement son emprise sur le

*mejores autores antiguos y modernos*, Madrid, Blás Roman, 1788, vol. VII., p. 85. Quelques semaines plus tard, il fut écroué dans le fort d'Angoulême, avant d'être définitivement exilé à Avignon où il mourut en 1708; cf. Archivo General de Simancas (AGS), Estado, leg. 4303.

70. Memoria de las personas que han pasado por Lerida extrañadas por S.M. de sus dominios, s.l.n.d. [Biblioteca Nacional de Madrid (BNM), 18664<sup>20</sup>].

71. Melchor Rafael de Macanaz, *op. cit.*, p. 90.

72. AGP, Real Capilla, C<sup>a</sup> 105/4.

73. *Novísima Recopilación de Leyes de España*, Boletín Oficial del Estado, Madrid, lib. XII, tit. VII, ley I. Signalons qu'après l'hérésie, privilège du tribunal de l'Inquisition, le crime de lèse-majesté apparaissait à la seconde place dans la hiérarchie des délits les plus graves.

couple royal<sup>74</sup>. Les membres de la Chapelle Royale n'échappèrent pas à cette vague de représailles. Disposé à user de rigueur, Philippe V décida de suspendre les gages de tous ceux qui étaient restés à Madrid entre le 21 juin et le 2 octobre de la même année<sup>75</sup>; mesure qui généra une économie salutaire de 2.977.952 maravédís puisqu'elle toucha la presque totalité du personnel<sup>76</sup>. Ensuite, il dégrada momentanément de leurs offices dix-sept membres de la chapelle soupçonnés d'être dans la mouvance de leurs deux principaux supérieurs hiérarchiques. Selon Juan Antonio Sánchez Belén, les membres de la chapelle auraient été suspendus de leurs fonctions pour avoir enfreint l'ordre du souverain de remplir leurs obligations comme si celui-ci eut été présent. Or, si l'on se reporte à Alfred Baudrillart, Philippe V chercha seulement à punir "ceux qui s'étaient rendus coupables d'une faute plus grave que la simple désobéissance"<sup>77</sup>. L'arrêt du 16 septembre nous le confirme : "En aquellos en que no huviere avido mas delito que el de la inovediencia no quede contra ellos, ni sus familias, la nota de infidelidad"<sup>78</sup>. Les membres de la chapelle ne furent donc pas suspendus pour manquement à leurs obligations, comme cela a été trop souvent affirmé, mais bien pour avoir collaboré avec l'ennemi, et ce, suite à une dénonciation anonyme : "Nomina que pareze se dio sin firma al Ill<sup>mo</sup> Sr Patriarcha como delazion de los sujetos infidentes de su jurisdiccion"<sup>79</sup>. Ils furent instantanément écroués, inculpés de trahison, puis momentanément destitués<sup>80</sup>. Leurs gages, dont le montant total s'élevait à 4.125.000 maravédís, furent saisis par décret du 22 octobre 1707, puis entièrement reversés à la Trésorerie de la Guerre. Pour de multiples raisons, qu'il serait fastidieux de rappeler ici, le sort des insoumis, y compris des laïcs, fut étudié par le Tribunal du Bref, unique instance susceptible de pouvoir poursuivre et châtier les crimes de lèse-majesté commis par les clercs de toute qualité. Mais lorsqu'il fallut démontrer le bien-fondé des accusations, non sans crainte des intéressés qui, à l'occasion de la naissance du prince des Asturies, le 25 août 1707, cherchèrent en vain à obtenir l'indulgence du souverain, le Tribunal du Bref ne put réunir de témoins, pas même auriculaires<sup>81</sup>. L'absence de preuve infirmant la présomption, ils furent finalement innocentés au printemps 1708 et obtinrent l'agrément du gouverneur du Conseil de Castille pour retrouver la place qui était la leur en 1706, "no haviendo yo tenido noticias algunas extrajudiciales de que hayan sido malos"<sup>82</sup>. Par décret royal daté

74. Saint-Simon, *op. cit.*, éd. Yves Coirault, p. 741. Si l'on se réfère maintenant à Rousset de Missy, les représailles furent démesurées et frôlèrent parfois le ridicule. Jacques Rousset de Missy, *op. cit.*, p. 80-81.

75. Madrid, 21 novembre 1706 [RAH, Coll. Salazar y Castro, vol. 56, f. 103<sup>v</sup>-104].

76. AGP, Felipe V, leg. 340.

77. Alfred Baudrillart, *Philippe V...*, *op. cit.*, t. I, p. 279.

78. Campo Real de Uclés, 16 septembre 1706 [RAH, Coll. Salazar y Castro, vol. 56, f. 101-102<sup>v</sup>].

79. AGP, Real Capilla, C<sup>a</sup> 103/1.

80. AGP, Felipe V, leg. 340. Voir également, Begoña LOLO, *La música en la Real Capilla de Madrid : José de Torres y Martínez Bravo (1670-1738)*, Universidad Autónoma de Madrid, 1988, p. 79-80 et 219; Juan Antonio Sánchez Belén et Juan Carlos Saavedra Zapater, "La Capilla Real de Felipe V durante la Guerra de Sucesión", *Homenaje a Antonio de Bèthencourt Massieu*, Las Palmas, 1995, vol. 3, p. 383.

81. AGP, Real Capilla, C<sup>a</sup> 103/1. À l'occasion de la naissance du Prince des Asturies, Philippe V ordonna par décret l'abaissement des peines des inculpés (Madrid, 27 juillet 1707) [RAH, Coll. Salazar y Castro, vol. 57, f. 47-47<sup>v</sup>].

82. AGP, Expediente Personal, Mateo Cabrer, C<sup>a</sup> 154/39.



du 20 mai 1708<sup>83</sup>, le monarque autorisa également le paiement de leurs arriérés, allant du 1<sup>er</sup> janvier au 4 octobre 1706, même s'ils devront attendre, en expiation de leur conduite, près d'un quart de siècle avant de toucher leurs créances<sup>84</sup>.

## Liste des membres de la Chapelle Royale suspendus en 1706

TITULAIRES	Charges	Gages (en maravédís)	Date de réhabilitation
Pedro Portocarrero y Guzmán	Patriarche des Indes	0	Écroué, puis condamné à l'exil en 1706, il fut immédiatement remplacé par l'archevêque de Trapezunda, Carlos de Borja.
Sebastián Durón	Maître de Chapelle	562 500	Écroué puis condamné à l'exil en 1706
José de Torres	Organiste	375 000	5.VIII.1708
Manuel Pano	Archiluth	150 000	Extinction de la charge
Antonio Milani	Violoniste	262 500	Absous, mais seulement réhabilité en 1712 <sup>85</sup>
Francisco Gutiérrez	Violoniste	187 500	8.X.1709
Nuncio Brancati	Violoncelliste	187 500	29.VIII.1708
Antonio Valdivieso	Basson	150 000	14.II.1717 <sup>86</sup>
José Sánchez	Basson	150 000	29.VIII.1708
Gregorio Fernández de la Cuerda	Cor et trompe	187 500	29.VIII.1708
Pedro París y Royo	Soprano	375 000	5.VIII.1708
Diego de la Peña	Soprano	225 000	Nommé à la cathédrale de Burgos en 1707 <sup>87</sup>
Pedro García Baquedano	Ténor	187 500	29.VIII.1708
Juan Sampere	Ténor	187 500	Absous, mais non réhabilité <sup>88</sup>
Mateo Cabrer	Basse	450 000	5.VIII.1708
Diego de León	Chantre	150 000	29.VIII.1708
Isidro García Berillo	Préposé à l'oratoire	112 500	Absous, mais non réhabilité <sup>89</sup>
Juan Marañón	Fourrier	112 500	Assassiné dans la nuit du 4 au 5 août 1706
Jacinto de Cabredo	Fourrier	112 500	Non réhabilité
<b>Total</b>		<b>4 125 000</b>	

Sources : AGP, Felipe V, leg. 340 et 351<sup>90</sup>

83. AGP, Felipe V, leg. 351.  
 84. AGP, Felipe V, leg. 350 (Madrid, 30 août 1730) ; AGP, Felipe V, leg. 340 (Madrid, 23 décembre 1708).  
 85. En vertu d'un décret du 2 novembre 1708, il fut remplacé par le violoniste Jacome Guisi.  
 86. AGP, Expediente Personal, Antonio Valdivieso, C<sup>a</sup> 1058/24.  
 87. Signalons que Diego de la Peña fut lié au Collège Royal des jeunes chanteurs de Madrid jusqu'en 1703, date à laquelle il intégra le chœur de la cathédrale de Burgos, puis, en 1704, celui de la Chapelle Royale de Madrid. Le 11 octobre 1706, peu après son inculpation, il réintégra la cathédrale de Burgos. José López Calo, *La música en la catedral de Burgos*, Burgos, Caja de Ahorros del Círculo Católico, 1996, vol. VI [Documentario musical. Actas Capitulares 1706-1776], p. 16, doc. n<sup>o</sup> 4253.  
 88. AGP, Expediente Personal, Mateo Cabrer, C<sup>a</sup> 154/39. Avant son absolution, il avait incorporé la chapelle de musique de l'Encarnación de Madrid ; cf. AGP, Felipe V, leg. 340 (Madrid, 10 janvier 1709).  
 89. AGP, Real Capilla, C<sup>a</sup> 103/1. Innocenté le 5 juin 1708, après avoir été soumis à 15 jours d'emprisonnement, suivis de six mois d'assignation à résidence, Isidro García Berillo ne fut cependant pas reconduit à son poste.  
 90. Cf. Juan Antonio Sánchez Belén et Juan Carlos Saavedra Zapater, *La capilla real de Felipe V...*, op. cit., p. 382-383 ; Begoña. Lolo, *La música en la Real Capilla...*, op. cit., p. 79-81. Ne figure pas sur cette liste l'organiste de la chapelle Diego Jaraba y Bruna. Son choix de rester à Madrid, sans oublier son ascendance aragonaise, firent lever de sérieux soupçons à son égard. En l'absence d'indices susceptibles d'ouvrir une enquête, l'affaire fut classée, même si son attitude suspecte entraîna la perte des 10 doublons que le souverain lui avait octroyé sur sa cassette particulière ; cf. AGP, Expediente Personal, Diego Jaraba, C<sup>a</sup> 590/24.

La clémence du verdict répond probablement à la nécessité, comme le rappela, en 1709, l'instrumentiste Francisco Díaz Guitián à Philippe V<sup>91</sup>, de maintenir l'éclat de la chapelle de musique, fragilisée par les dix-huit mois de suspension de la moitié de ses membres qui, rappelons-le, étaient polyvalents au sein du système de production musicale de la Cour. Parmi les sept instrumentistes qui participèrent aux comédies offertes par les *Trufaldines* en 1708, Antonio Milani, Carlos Philipis et Francisco Gutiérrez étaient encore sous le joug d'une suspension. L'année précédente, ils étaient également inclus dans la liste des douze musiciens de la chapelle présents dans la fosse du théâtre du Buen Retiro<sup>92</sup>. La présence de ces artistes hautement qualifiés s'avérait tout simplement indispensable, notamment dès 1708, moment où la Cour avait repris le chemin des loges : "Ce n'étoient à Madrid que Comedies, que Bals, que Mascarades"<sup>93</sup>. Si la majorité des musiciens fut donc reconduite à terme dans ses fonctions, en revanche, Sebastián Durón, accusé d'être dans l'obédience de l'archiduc, puis exilé à Bayonne, obtint en 1708 une place parmi la suite de Marie-Anne de Neubourg qui, elle aussi, avait trouvé refuge sur les rives de l'Adour. Il demeura aux côtés de l'héroïne de *Ruy Blas* jusqu'en 1710, date à laquelle il s'installa à Pau, avant de revenir à son service en 1715 en qualité de chapelain d'honneur, puis de Grand Aumônier<sup>94</sup>. Pourquoi une telle inflexibilité à l'égard du maître castillan ? Nous devons pour cela revenir sur les événements de l'été 1706. Une note d'archives nous apprend que Durón avait renvoyé temporairement certains collégiens de l'établissement qu'il dirigeait et dans lequel il résidait : "porque no fuesen testigos (conociendo su fidelidad) de las Juntas, Vanquetes y Festejos que tenia en el Colegio Don Sebastian Duron a los Portugueses que a el concurrían, como fue notorio"<sup>95</sup>. À la différence de l'ensemble des prévenus, on possédait contre Durón des preuves évidentes de sa culpabilité. Ce témoignage est aussi l'occasion pour nous d'évoquer l'existence d'un véritable réseau anti-philippiste, formé de personnes, majoritairement ecclésiastiques, en relation directe ou indirecte entre elles et gravitant autour des couvents madrilènes des Descalzas Reales et de San Cayetano<sup>96</sup>. Ce dernier établissement avait, rappelons-le, hébergé un des plus fervents partisans de la cause de l'archiduc, le prêtre Manuel Griñón,

91. Beryl Keryon de Pasqual, *El memorial sacro-político y legal...*, op. cit., p. 207-235.  
 92. Archivo Histórico de la Villa de Madrid (AHVM), Secretaría, 2-66-14 ; AGP, Administrativa, leg. 667.  
 93. Jacques Roussset de Missy, op. cit., p. 108.  
 94. Anne Irigoyen, "Sebastián Durón. Musicien espagnol du XVIII<sup>e</sup> siècle", *Une page d'histoire du Pays Basque. Cambo : histoire, thermalisme, climatisme*, Bayonne, Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, 1988, p. 137-141 ; Antonio Martín Moreno, "El músico Sebastián Durón : su testamento y muerte. Hacia una posible biografía", dans *Anuario Musical*, Barcelone, C.S.I.C., 1972, vol. XXVII, p. 163-181.  
 95. AGP, Real Capilla, C<sup>a</sup> 105/7 (Madrid, 9 décembre 1706). On peut citer également l'extrait d'une déposition contre Juan Martínez de Azagra, chantre de la chapelle des Descalzas Reales de Madrid ; cf. AGP, Felipe V, leg. 299. Déposition de Juan Vivar (Madrid, 22 octobre 1708) : "De Don Juan de Azagra sobrino de Don Francisco Basurto solo supe que abiendole nazido en aquel tiempo un gato lo puso por nombre gabacho y que acia gran gala de ello y porque se lo reprendi se riyó aziendo mofa, y que este tal asisitia a las juntas de su tio en donde concurrieron muchas vezes Don Sebastian Duron".  
 96. Juan Carlos Saavedra Zapater et Juan Antonio Sánchez Belén, "Disidencia política y destierro durante la Guerra de Sucesión. Los eclesiásticos del convento real de las Descalzas de Madrid", *Disidencias y exilios en la España Moderna*, Universidad de Alicante, 1997, p. 557-572.

auteur de pamphlets contre l'avènement du petit-fils de Louis XIV<sup>97</sup>. En dehors de Sebastián Durón, on retrouve au sein de cette organisation clandestine le soprano Pedro París y Royo et son ancien compagnon de la Chapelle Royale, le contralto Simón Sanz, qui, après avoir été évincé de ladite institution en mai 1701, se déclara ouvertement hostile à Philippe V<sup>98</sup>. À travers cet exemple, qui vient s'ajouter à ceux précédemment cités, on découvre donc les véritables motifs qui poussèrent certains musiciens de la chapelle à suivre le parti de l'archiduc. Après avoir entendu les dépositions concordantes de plusieurs témoins, la commission chargée d'évaluer le degré de culpabilité de chacun des prévenus décida, par décret daté du 28 novembre 1708, d'expulser Simón Sanz du royaume. Quant à ceux qui furent *a posteriori* reconduits dans leurs fonctions, la rancœur qu'ils avaient amassée contre Philippe V éclata de nouveau lors de la seconde incursion de l'archiduc dans la capitale, en septembre 1710. Après s'être prosterné devant l'archiduc et avoir célébré la Collecte pendant la seconde occupation ennemie, le soprano Pedro París y Royo ne passa pas, cette fois, entre les mailles du filet tendu par le Conseil de Castille, tout comme Andrés de la Fuente y Peralta, ancien recteur du Collège Royal des jeunes chanteurs<sup>99</sup>. Si leur évincement n'eut aucune incidence sur le fonctionnement de la chapelle, en revanche, celui de Sebastián Durón, personnage que la réforme de 1701 avait rendu omnipotent au sein de l'institution, fut plus embarrassant. Ces multiples obligations furent temporairement assurées par Bartolomé Jimeno (maître de chapelle), Andrés de la Fuente Peralta (Recteur du Collège Royal) et José de San Juan (maître de musique du Collège Royal)<sup>100</sup>. Quant aux tâches d'ordre strictement musical, elles furent confiées à partir de 1709 à l'organiste José de Torres et au violoncelliste Antonio Literes<sup>101</sup>.

Il semble judicieux cependant de nuancer les véritables raisons de l'évincement de Sebastián Durón et de Pedro París y Royo, les seuls musiciens en activité véritable-

97. Giovanni Stiffoni, "Un documento inédito sobre los exiliados españoles en los dominios austríacos después de la guerra de Sucesión", *Estudis*, Universidad de Valencia, 1991, n° 17, p. 7-55.
98. AGP, Felipe V, leg. 299. Déposition de Juan Vivar (Madrid, 22 octobre 1708).
99. AGP, Partiarca de las Indias, C° 6776. Inculpé de trahison, il fut incarcéré en 1711. Quant à Pedro París, il fut lui aussi, après plusieurs mois d'emprisonnement, banni de la Cour, privé de sa place et de ses gages, excepté les 100 ducats de portion congrue qu'il percevra jusqu'à sa mort. Il s'installa à Alcañiz, dans la province de Teruel, en qualité de prêtre de la collégiale de Santa María ; cf. AGP, Felipe V, leg. 347 et 349 ; AGP, Expediente Personal, Pedro París y Royo, C° 790/21 ; José Gutiérrez, C° 488/22.
100. D'ascendance catalane, José de San Juan délaissera, comme bon nombre de ses compatriotes, les fonctions qu'il occupait à la Cour. En 1708, il quittera le Collège Royal pour la maîtrise de la cathédrale de Sigüenza, avant de revenir à Madrid en 1711, en qualité de Maître de Chapelle des Descalzas Reales ; cf. Javier Suárez-Pajares, *La música en la catedral de Sigüenza, 1600-1750*, Madrid, ICCMU, 1998, vol. I, p. 264-268 et vol. II, p. 271, doc. n° 5.073.
101. Il faudra attendre près de douze ans pour que soit finalement nommé un maître de chapelle titulaire en la personne de José de Torres y Martínez Bravo qui, en 1720, assumera également la direction du collège des jeunes chanteurs. Plusieurs indices nous autorisent à penser que le retour de Sebastián Durón à Madrid fut envisagé jusqu'aux tous derniers moments de sa vie, ce qui expliquerait en partie le refus, dès 1712, de nommer José de Torres à la tête de la chapelle, malgré les vaines suppliques de l'intéressé. C'est du moins ce qui ressort d'une lettre, adressée le 14 juin 1716, soit seulement deux mois avant le décès de Durón, par Bonifacio Manrique de Larracuyando, espion de Philippe V à la cour de Marie-Anne de Neubourg, au marquis de Grimaldo ; cf. AHN, Estado, leg. 2980 (Bayonne, 14 juin 1716).

ment frappés d'ostracisme entre 1706 et 1710. Avec leur exclusion, n'aurait-on pas plutôt cherché à mettre un terme aux fortes dissensions qui, bien avant les événements de l'été 1706, faisaient rage au sein de l'orchestre de la chapelle ? Le 4 janvier 1706, lors des répétitions des *Villancicos* réalisées au domicile du Patriarche, une rixe avait éclaté entre Sebastián Durón et l'ensemble des *soprani* de la chapelle (Vicente Paje, Diego de la Peña, Pedro París y Royo et Diego González). Représentés par Pedro París y Royo, ces derniers portèrent plainte contre Durón suite aux injures proférées à leur rencontre<sup>102</sup>. Adeptes du "style moderne" ou italien dans ses compositions, Sebastián Durón avait en effet été au centre de la célèbre controverse musicale qui marqua la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle en Espagne. Parmi ses plus ardents détracteurs, il convient de mentionner Benito Feijoo, auteur d'un véritable réquisitoire contre la forme et la pratique de la musique sacrée de son époque ; texte écrit en 1726, c'est-à-dire une décennie après la mort de Durón, et publié dans le premier tome de son *Teatro Crítico Universal* sous le titre *Música de los Templos*. Or, nous savons que le moine bénédictin s'était inspiré d'un essai intitulé *Memorial sobre la música de los templos*, publié peu avant le départ de Sebastián Durón<sup>103</sup>. Son auteur n'était autre que l'un des musiciens de la Chapelle Royale cité ci-dessus, le sopraniste Pedro París y Royo<sup>104</sup>. Si Durón n'est pas explicitement nommé, il paraît évident que c'est à lui et aux *Villancicos* qu'il était tenu de composer que l'auteur faisait allusion<sup>105</sup>. Après l'évincement de leur maître, ils prirent cette fois comme cible un pensionnaire du Collège Royal : Joseph Ignacio Chavarría, fils de l'acteur Juan Bautista Chavarría<sup>106</sup>. Âgé de neuf ans, il avait été rigoureusement auditionné par Sebastián Durón puis admis au sein de la pieuse institution dans les jours qui précédèrent la première occupation de la capitale par les troupes de l'archiduc. Les chanteurs de la chapelle considéraient cette nomination comme une nouvelle "profanation" du temple, une atteinte

102. AHPM, Lorenzo Sendín, Prot. 14664, f. 244-244<sup>v</sup> ; f. 245-245<sup>v</sup> (Madrid, 11 et 13 janvier 1706).
103. Carmelo Caballero Fernández Rufete, "Dos memoriales sobre la música de los templos", *Revista de Musicología*, XV, n° 1 (1992), p. 323-361.
104. Le texte de Pedro París y Royo déclencha une véritable polémique musicale dans toute la péninsule. À titre d'exemple, on peut citer la réponse de Joaquín Martínez de la Roca, organiste de la cathédrale de La Roca, *Razones que apoyan la mas indefectible rason, y prueban (contra el dictamen de Don Pedro PARIS y ROYO) ser licito el uso de Arietas, Recitados, Cantinelas, Violines y Clarines en el Canto Eclesiastico*, Saragosse, Pasqual Bueno (imp.), 1706, p. 1 [BNM, Ve-1422-8] : "Aviendo llegado a mi mano un memorial, dirigido à V.S.I. por Don Pedro PARIS y ROYO, Musico en la Real Capilla de Su Magestad, cuyo assumpto es quejarse de el estilo en que se practica oy la musica figurada, o canto de organo" ; cf. Rafael Mitjana, *La música en España (Arte Religioso y Arte Profano)*, éd. Antonio Álvarez Cañibano, Madrid, Centro de Documentación Musical, 1993, p. 236.
105. Dans l'étude qu'il consacre à l'évolution de ce genre musical au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Álvaro Torrente confirme, chiffres à l'appui, l'influence décisive du maître de la Chapelle Royale qui fut l'un des premiers à incorporer à la structure traditionnelle (*estribillo-coplas*), des récitatifs et des arias, et à en modifier l'orchestration par l'emploi massif d'instruments à vent et à cordes. Même si cette tendance se généralisa à partir des années vingt, ses contemporains furent choqués, voire outrés, par tant d'expressions théâtrales ; cf. Álvaro Torrente, *The sacred villancico in early eighteenth-century Spain : the repertory of Salamanca Cathedral*, Cambridge, St Catharine's College, 1997, vol. I, p. 109-116.
106. *Decreto con un memorial de los músicos de la Real Capilla para que se excluia del Colegio a Joseph Ignacio Chavarría* (Madrid, 28 novembre 1707) [BNM,14004/5] ; cf. AGP, Sec. R<sup>1</sup>. C., C° 105, exp. 5 (Madrid, 22 novembre 1706) ; cité par Danièle Becker, *La vie quotidienne au collège...*, op. cit., p. 220.



à leur honneur. Accusé d'être monté sur les planches, circonstance qui lui interdisait l'accès aux églises, les pensionnaires réclamèrent eux aussi l'exclusion de leur camarade. Mais le nouveau Patriarche des Indes se refusait d'intercéder en leur faveur, indiquant que l'enfant, vu son jeune âge, n'avait pas pu exercer la profession de son père et que, de toute façon, l'origine sociale ne devait pas être un obstacle à qui souhaitait être admis au sein du collège. En dehors des aptitudes musicales, les statuts de l'établissement exigeaient seulement la présentation de certificats établissant la filiation légitime et vieille chrétienne des impétrants<sup>107</sup>. De surcroît, il rappela aux intéressés que les autres pensionnaires étaient issus de familles socialement moins élevées encore. Il ne manqua pas non plus de rappeler que les chapelles les plus prestigieuses, à commencer par celle du Souverain Pontife, avaient même coutume d'employer d'anciens musiciens de théâtre<sup>108</sup>. Mais les arguments avancés à la décharge du fils de l'acteur ne suffirent pas à le maintenir au sein de l'établissement. Tout porte à croire que, là encore, on chercha à écarter tout sujet portant à polémique. Il faudra attendre encore plusieurs années avant que le calme ne regagne complètement les esprits. En 1712, le contralto Mateo Cabrer, doyen du chœur et, en conséquence, chargé de le diriger en l'absence du maître de chapelle, décida délibérément de ne plus assurer cette fonction : "llevandole algun tiempo se ha excusado de proseguir por no tener controversias en aquel Sagrado Lugar, y assi anda este gobierno, en mas y otros, sin conzierto ni regla"<sup>109</sup>. Deux ans plus tard, pour des motifs encore inconnus, Francisco Díaz Guitián, qui avait déjà eu une altercation avec le maître de chapelle intérimaire en 1707, tenta cette fois d'assassiner d'un coup de pistolet l'organiste José de Torres y Martínez Bravo. Plus habile dans le maniement des instruments de musique que dans celui des armes à feu, il manqua fort heureusement sa cible. Arrêté sur-le-champ, il fut finalement conduit à la maison d'arrêt de Cadix<sup>110</sup>.

Jusqu'à cette date, c'est donc un profond désordre qui prédomine au sein de cette institution séculaire. Cette situation est symptomatique du refus catégorique d'une partie de ses membres qui, conscients de leur perte de crédit, n'acceptent pas la remise en cause de ce qui était établi sous le règne précédent ; aussi bien d'un point de vue économique que strictement musical. En ce sens, l'exil de Sebastián Durón coïncide étonnamment avec le départ définitif de Desmarest pour la Maison de Lorraine en décembre 1706. Ces deux artistes de renom furent à la fois les témoins et les victimes privilégiés d'un art de Cour tombé en désuétude à un moment particulièrement critique de l'histoire de l'Espagne.

#### Les successeurs d'Henry Desmarest à la cour de Philippe V

Toutefois, le départ de Desmarest ne signifie pas la fin de la présence des artistes français à la cour de Madrid, ni la cessation des activités à la chambre du roi. Un des musiciens que Desmarest avait fait engager, Jean Fleury, avait en effet décidé de s'y

107. AGP, Real Capilla, C<sup>o</sup> 105, exp. 7 (Madrid, 9 décembre 1706).

108. BNM, 14004/5<sup>1</sup> (Madrid, 25 janvier 1707).

109. AGP, Administrativa, leg. 640.

110. AGP, Administrativa, leg. 696.

fixer après avoir obtenu, en février 1703, une charge d'instrumentiste de la Chapelle Royale<sup>111</sup>. Suite au départ de son maître, on le retrouve dès 1707 à la direction de l'orchestre qui, tant dans les appartements du palais que dans la fosse du théâtre du Buen Retiro, assistait aux comédies célébrées en l'honneur du couple royal, aussi bien pour le compte des *Trufaldines*<sup>112</sup> que pour celui des comédiens espagnols ou des serviteurs français : "en unas echava el compas y en otras tocava"<sup>113</sup>. Il s'agit en réalité de la même "bande des violons", italiens pour la plupart, qui composait autrefois la *Dancería* de la reine et qui, malgré sa suppression définitive en 1702, continua d'exercer dans l'enceinte du palais. En 1712, on le retrouve à la tête de l'orchestre qui s'associa aux festivités célébrées dans les appartements du roi à l'occasion des fêtes du carnaval<sup>114</sup>. Parmi les représentations offertes on distingue plusieurs comédies françaises (8 jours de représentations)<sup>115</sup>, dont *Le Misanthrope* de Molière et, plus spécialement la tragédie de Corneille, *Cinna* ou *La Clémence d'Auguste*<sup>116</sup>, une apologie de la raison d'État, dans laquelle Cinna, le personnage principal, nous offre une peinture de l'instauration de la stabilité gouvernementale : l'aube de la concorde civile. Œuvre de circonstance, pourrait-on dire.

#### Composition de l'orchestre qui assista aux 12 comédies célébrées dans les appartements du roi durant les fêtes du carnaval en 1712

Musiciens de la Chapelle Royale		Musiciens invités	
Violons	Jaime Guisi	Maître à danser	Mr. Godro
	Francisco Gutiérrez	Hautbois	Mr. Belville
	Carlos Philippis	[?]	Mr. Boner
	Juan Reralcati		
	Antonio Milani		
Violoncelles	Juan Fleuri		
	Nuncio Brancati		
	Juan Cuzoni		
Hautbois	José Gesebek		
Bassons	Antonio Loreita		
	Joseph Sánchez		
Copiste et annonceur	Felipe Cafaro		

111. Le 24 février 1703, Jean Fleury succéda à Manuel Isidro Pardo à la charge de violoncelliste de la Chapelle Royale ; cf. AGP, Felipe V, leg. 340. Originaire de Caen, il épousa la sévillane María Luisa Alalde. De cette union naquit, le 20 avril de 1703, Francisco José Fleury, baptisé le 6 mai 1703 en la paroisse de Santiago de Madrid, lequel succédera à son père dans le courant des années vingt. Archivo Histórico de la parroquia de Santiago (AHPS), Bautismos, vol. 156, f. 231<sup>o</sup> ; AGP, Real Capilla, C<sup>o</sup> 138.

112. AGP, Administrativa, leg. 649 : "Memoria del violon y violines que an asistido y asisten a las comedias que hacen en palacio los Trufaldines : Antonio Milani, Jacome [Guisi], Carlos [Philippis], Ignacio [Amato], Francisco [Gutiérrez], Antonio Literes, Francisco Flori [Fleury]" (Buen Retiro, 1708).

113. AGP, Administrativa, leg. 649 (Madrid, 7 octobre 1715).

114. AGP, Felipe V, leg. 340, "Lista firmada de Juan Fleuri que es la persona que solicita se les den las 98 libras de dulces que en ella menciona por aver asistido en las comedias que en el Quarto del Rey se executaron en los dias que cita" (Madrid, 29 février 1712).

115. AGP, Felipe V, leg. 281, "Importe del gasto extraordinario que se causa por el pastelero en los dias de Comedias que se ejecutan en Palacio. Año de 1712".

116. Yves Bottineau, *op. cit.*, p. 302-303.



Quant aux artistes français invités pour cette occasion, nous ignorons les raisons de leur venue à Madrid. Néanmoins, ce séjour favorisa très vraisemblablement la nomination, trois ans plus tard, de Michel Gaudrau<sup>117</sup>, danseur de l'Académie Royale de Musique de Paris, en qualité de maître à danser de la reine et des enfants suite au décès de Nicolas Fonton, advenu le 22 août 1715. Il exercera pendant près de vingt-deux ans, avant qu'une maladie ne vienne compromettre sa carrière. En effet, il obtiendra en 1737 la permission de se rendre aux thermes de Bagnères-de-Bigorre, date à partir de laquelle il sera définitivement remplacé par l'ancien Maître à danser des ducs d'Osuna, Sebastian Cristiani de Scio<sup>118</sup>, qui, dès 1734, suppléait déjà ses absences répétées<sup>119</sup>. Notons que Scio était connu de la Cour puisqu'il avait épousé, le 14 février 1714, Cathalina Travaglini, une comédienne italienne qui, en 1716, intégrera la nouvelle troupe des *Trufaldines*<sup>120</sup>. Ayant gagné la confiance de ses nouveaux mécènes, notamment lors des festivités de décembre 1737<sup>121</sup>, Sebastian Cristiani éclipsa son maître<sup>122</sup>, réduit à de brèves apparitions dans l'enceinte du palais et qui, à son tour, se retrouvera temporairement au service de ducs

117. Archives Nationales de Paris (AN), Aj 13/1 ; AGP, Carlos IV, leg. 16 ; AGP, Expediente Personal, Miguel Godro, C<sup>o</sup> 436/20. Pour plus d'informations sur ce personnage, on se reportera essentiellement aux travaux de Régine Astier, "Michel Gaudrau : un danseur presque ordinaire", *Les goûts réunis. Actes du I<sup>er</sup> Colloque International sur la danse ancienne*, Besançon, Institut de Musique et de Danse Anciennes, 1982, p. 59-64 ; "Gaudrau, Michel", *International encyclopedia of dance*, éd. Jeanne Cohen, Oxford University Press, 1998, vol. 3, p. 122 ; voir également Nicolas Morales, *Felipe de Borbón y la música...*, op. cit. [à paraître].
118. AGP, Expediente Personal, Sebastian Cristiani de Scio, C<sup>o</sup> 12.963/20 ; cf. Lothar Siemens Hernández, "Sebastián Christiani de Scío y su familia : contribución a los maestros de danzar en la España del siglo XVIII", *Revista de Musicología*, 20, n<sup>o</sup> 1 (1997), p. 323-330 ; Nicolas Morales, *Felipe de Borbón y la música...*, op. cit. [à paraître].
119. AGP, Expediente Personal, José Camato, C<sup>o</sup> 166/3.
120. Emilio Cotarelo y Mori, op. cit., p. 49-54 ; cf. AHPM, Juan Antonio de Frejonil, Prot. 14863, f. 111-112 ; Francisco Chique, Prot. 16490, f. 1-17 ; Joachin Becerreiro y Quiroga, Prot. 16860, f. 375-380. Fils de Sebastian de Scio, né à Venise, et d'Ana Flace (sic), née à Hambourg, Sebastian Cristiani de Scio naquit à Copenhague à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Suite au décès de sa première femme, Cathalina Travaglini, elle-même originaire de Venise, fille de Matheo Travaglini (Udinese) et de Juliana de Castro (Venise), il se remaria à Madrid, le 2 février 1730, avec Antonia de Sola puis, en 1737, avec Lorenza Isabel de Rianza et, enfin, avec Maria Antonia Bravo Simón, fille de Diego Bravo, fourrier de la Chapelle Royale ; cf. AGP, Jurídica, C<sup>o</sup> 189/1.
121. Margarita Torrión, "Felipe V y Farinelli: *Cadmo y Anfión*. Alegoría de una fiesta de cumpleaños (1737)", *El Conde de Aranda y su época*, Saragosse, Institución Fernando el Católico, C.S.I.C., 2000, p. 223-250. À propos de l'activité musicale et théâtrale à la Cour des deux premiers Bourbons d'Espagne, on se reportera au dépouillement thématique et chronologique de la gazette madrilène, la presse officielle de l'époque, réalisée par Margarita Torrión, *Crónica festiva de dos reinados en la Gaceta de Madrid (1700-1759)*, Paris, Ophrys, 1998.
122. En matière de danse, Michel Gaudrau fut un personnage influent à la Cour du premier Bourbon d'Espagne, un modèle à imiter. C'est du moins ce qui ressort de l'inventaire des biens de Sebastian Cristiani réalisé en 1737 ; cf. AHPM, Joachin Becerreiro y Quiroga, vol. 16856, f. 422. Parmi les livres recensés dans sa bibliothèque personnelle, on relèvera principalement l'œuvre de Michel Gaudrau : *Nouveau recueil de dances de bal et celles de ballet, contenant un très grand nombre des meilleures entrées de ballet, de la composition de M. Pécour, tant pour hommes que pour femmes, qui ont été dansées à l'Opéra... recueillies et mises au jour par M. Gaudrau*. À Paris, chez Gaudrau, 1711. Il faut mentionner également deux autres ouvrages, largement diffusés et plagiés dans toute l'Europe des Lumières : *Chorégraphie ou l'art de décrire la Danse para caractères, figures et signes desmonstratifs avec lesquels on apprend facilement de soy même toutes sortes de Dances*. Par M<sup>rs</sup>. Feuillet et Dézais, Maîtres de Dances (chez le Sr. Dézais, rue de Bussi, Faubourg Saint Germain à la Cour Impériale, 1713) ; *Le Maître à Danser. Qui enseigne la maniere de faire tous les dif-*

d'Osuna en 1741<sup>123</sup>. Signalons également que Gaudrau sera assisté en permanence du violoniste Santiago [Jacques] Leclerc qui, entré au service de la reine d'Espagne en 1712<sup>124</sup>, sera remplacé par le niçois José Camato<sup>125</sup> en 1734, même s'il continuera à percevoir ses gages jusqu'à sa mort, survenue à Madrid, le 23 octobre 1741<sup>126</sup>. Notons enfin que Michel Gaudrau avait épousé Madeleine Carlier, fille du célèbre architecte français René Carlier, employé à la construction du palais de la Granja de San Ildefonso. Parmi les autres musiciens français présents à la Cour de Philippe V figure également l'hautboïste Louis Boucquet, entré à la Chapelle Royale en 1732<sup>127</sup>, marié à Geneviève Carlier, dont le frère, Pierre Boucquet, épousa Louise Boyenne, sœur de l'hautboïste français, Claude Boyenne, nommé à la Chapelle en 1724<sup>128</sup>. On ne peut clore cette liste sans associer à ces artistes le célèbre portraitiste de Philippe V, Michel-Ange Houasse, marié à l'aînée des filles de René Carlier, Olympe<sup>129</sup>, et dont une des toiles *La veillée musicale* [Fig. 1, p. 161]<sup>130</sup>, met en scène un concert privé au sein duquel apparaissent trois musiciens jusque-là non identifiés. Comme on peut le constater, les musiciens français ne furent jamais bannis de la cour du petit-fils de Louis XIV et formèrent une communauté artistique de renom, unie par les liens du mariage<sup>131</sup>. Mentionnons enfin Jean-Baptiste Coulon, à la fois bassoniste de la Chapelle Royale et maître de viole de l'infant don Philippe<sup>132</sup>, aux côtés duquel figurait Pierre Mareschal dit "Paisible", patronyme qu'il emprunta à son beau-père, le luthiste et théorbiste Guillaume Paisible, dont la trajectoire fut étroitement liée à celle d'Henry Desmarest. Successivement attaché aux services du duc de Noailles et du prince de Conti, puis engagé comme hautboïste dans un régiment de Dragons, Pierre Mareschal fut nommé, en 1734, maître de musique des infants d'Espagne et, plus spécialement, du futur duc de Parme, l'infant Don Philippe, en qualité de maître de guitare<sup>133</sup>. Il résidera à Madrid jus-

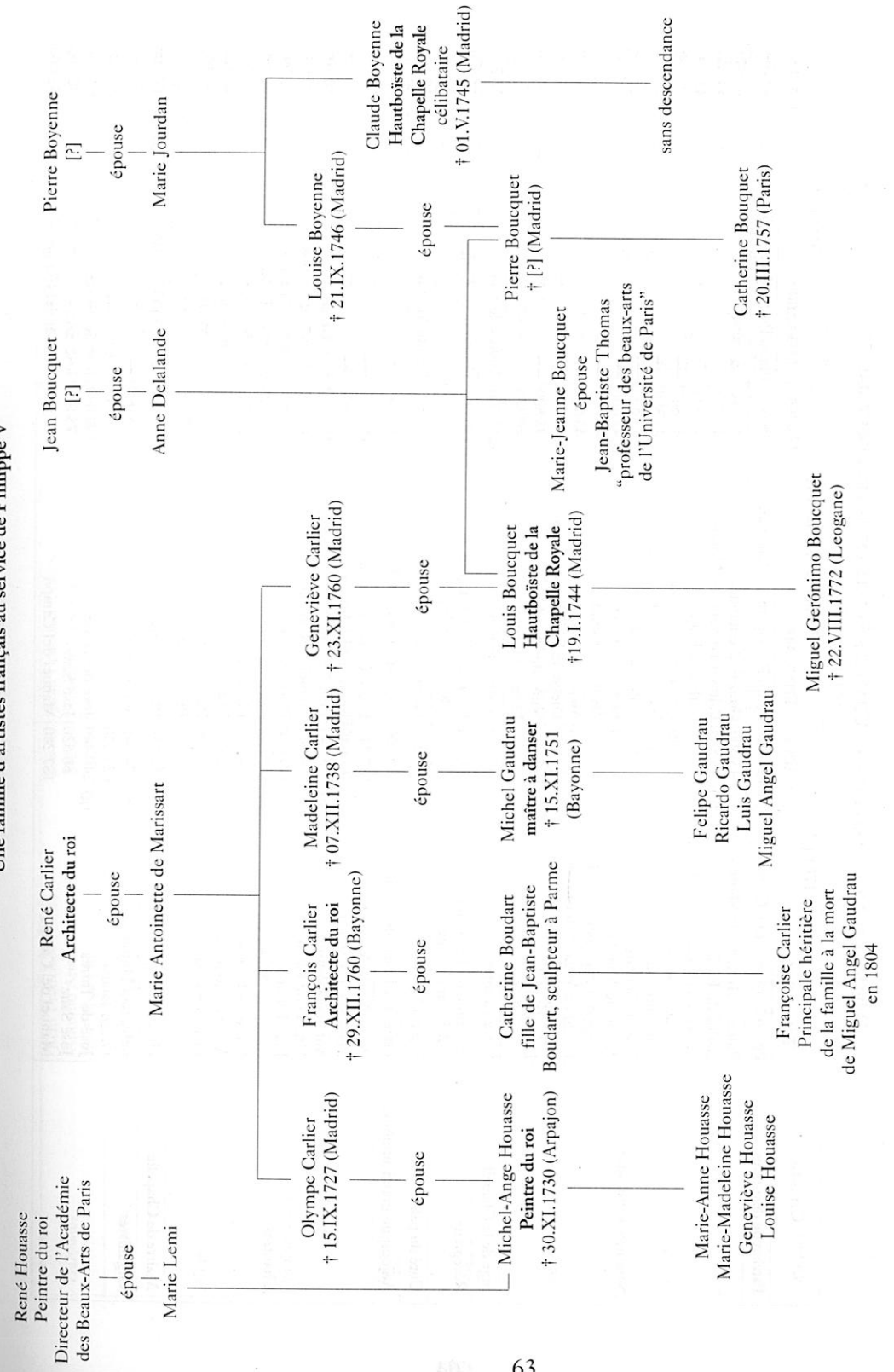
*férens pas de la danse dans toute la régularité de l'Art et de conduire les bras à chaque pas... Par le Sieur Rameau, Maître à Danser des Pages de Sa Majesté Catholique la Reine d'Espagne* (À Paris, chez Jean Villette fils, rue Saint Jacques à Saint Germain, 1734).

123. AHN, Nobleza, Osuna, leg. 389.
124. AGP, Expediente Personal, Santiago Cler, C<sup>o</sup> 240/23 ; AGP, Felipe V, leg. 252.
125. AGP, Felipe V, leg. 216 ; AGP, Expediente Personal, José Camato, C<sup>o</sup> 166/3.
126. Fils d'Amado et d'Anne Catherine Cler, Santiago était natif de la ville de Seyssel, située sur la rive droite du Rhône et comprise géographiquement dans le Bugey ; cf. AHPM, Manuel Valentín, Prot. 16017, f. 180-181.
127. AGP, Expediente Personal, Luis Buquet, C<sup>o</sup> 147/11 ; AHPM, Pedro Sequeiros y los Cobos, Prot. 17762, f. 18-25 ; Archivo Histórico de la parroquia de San Martín (AHPMSM), Defunciones, vol. 18, f. 60<sup>v</sup>.
128. AGP, Real Capilla, C<sup>o</sup> 110/5. AHPMSM, Defunciones, vol. 18, f. 99<sup>v</sup>.
129. Juan José Luna, *Miguel-Angel Houasse (1680-1730). Pintor de la Corte de Felipe V*, Madrid, Patrimonio Nacional, 1981 ; "Houasse en la Corte de Madrid. Notas y documentos", *Anales del Instituto de Estudios Madrileños*, Madrid, 1981, vol. 18, p. 265-285.
130. Michel-Ange Houasse, *Velada musical*, Segovia, Palacio de la Granja de San Ildefonso, n<sup>o</sup> 553.
131. À cet égard, on pourrait également inclure la famille d'Henry Desmarest, dont la fille, Madeleine Élisabeth, épousa à Madrid le cuisinier français Antoine Bonneau ; cf. A.H.N, Fondo Contemporáneo, Ministerio de Hacienda, Tesorería, vol. 5, f. 11<sup>v</sup>.
132. AGP, Expediente Personal, Juan Bautista Coulon, C<sup>o</sup> 12916/26 ; AGP, Felipe V, leg. 341 ; AHN, Estado, leg. 2527, f. 13.
133. AGP, Expediente Personal, Pedro Pesible, C<sup>o</sup> 827/38. Pour de plus amples informations sur ce musicien, voir M. Antoine, "De quelques musiciens nommés Paisible", *Recherches sur la musique française classique*, Paris, Picard, 1975, vol. 15, p. 96-104 ; Nicolas Morales, *Felipe de Borbón y la música...*, op. cit. [sous presse].

qu'en février 1742, date à laquelle le gendre de Louis XV – Don Philippe avait épousé en 1739 Louise Élisabeth, la fille aînée de Louis XV – quitta la capitale pour ses possessions italiennes. De retour en France, on le retrouve maître de guitare de Mesdames de France, sœurs de celle-ci, probablement sur recommandation de ses anciens protecteurs.

Contrairement à Henry Desmarest, ses successeurs eurent la chance d'appartenir à une Cour épargnée par les troubles et désormais disposée, malgré l'absence d'un programme clairement défini, à soutenir les initiatives d'ordre artistique et spécifiquement musical, tant pour l'importance qu'elles revêtaient dans l'éducation des Enfants que pour satisfaire la joyeuse mélomanie d'Élisabeth Farnèse, seconde épouse de Philippe V.

Une famille d'artistes français au service de Philippe V





DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE LA CHAPELLE ROYALE ENTRE FÉVRIER ET MAI 1701  
(en maravedís)

CHARGES	FÉVRIER 1701 (a)		MARS 1701 (PROJET)		MAI 1701	
	TITULAIRES	GAGES	TITULAIRES	GAGES	TITULAIRES	GAGES
Patriarche des Indes	Pedro Portocarrero y Guzmán	(b) 109 500	Pedro Portocarrero y Guzmán	109 500	Pedro Portocarrero y Guzmán	109 500
	Baltasar Hurtado de Mendoza	43 800	Gonzalo Fernández	43 800	3 Sommeliers	43 800
	Carlos de Borja	(c) 43 800	Baltasar Hurtado de Mendoza	43 800		43 800
	Fernando de Bacza	Absent	0 Carlos de Borja	0		43 800
	José de Castelvi	43 800	Fernando de Bacza	43 800		0
	Juan Pimantel	43 800	José de Castelvi	43 800		0
	Juan de la Cruz	43 800	Juan Pimantel	43 800		0
	Alvaro de Mendoza	43 800	Juan de la Cruz	43 800		0
	Alejandro Palavesino	0	Alvaro de Mendoza	43 800		0
	Diego de Vega Portocarrero	43 800	Alejandro Palavesino	43 800		0
Sommeliers du rideau	Diego de Mendoza	43 800	Diego de Vega Portocarrero	43 800		0
	Lorenzo Goeni	43 800	Niño de Mendoza	43 800		0
			Lorenzo Goeni	43 800		0
	Place vacante	43 800	Andrés de Soto	231 500	Andrés de Soto	112 500
	Jerónimo de Urritigoiti (Rer. du Collège)	141 620	Jerónimo de Urritigoiti (Rer. du Collège)	150 000	Jerónimo de Urritigoiti	112 500
	Jacinto Muñoz	(d) 260 000	Jacinto Muñoz	260 500	Jacinto Muñoz	112 500
	Francisco Lucas de Casal	20 440	Francisco Lucas de Casal	18 750		0
	Pedro García Vaquedano	137 240	Pedro García Vaquedano	187 500		0
	Francisco Llobregat	361 640	Francisco Llobregat	187 500		0
	Antonio Villatoro	(e) 212 240	Juan Gensana	187 500	Juan Gensana	150 000
Miguel de Cuellar	174 740	Miguel de Cuellar	187 500	Miguel de Cuellar	150 000	
Juan Liebres	174 640	Place vacante	187 500	Alonso de Molina	150 000	
Cosme de Miedes	137 240	Place vacante	187 500	Diego de León	150 000	
Isidro de Urreta	324 740	Place vacante	187 500	Juan Ballesteros	112 500	
Antonio Lombart	362 240	Place vacante	187 500	Place vacante	187 500	
Juan Gensana	137 240	Place vacante	187 500	Place vacante	187 500	
Maitre de Chapelle	Diego Verdugo	(f) 512 040	Place vacante	375 000	Sebastián Durón (Rer. du Collège)	562 500
Organistes	Sebastián Durón	324 740	Sebastián Durón	375 000		0
	Diego Jaraba	623 640		0	Diego Jaraba	562 500
	José de Torres	(g) 249 440	José de Torres	300 000	José de Torres	375 000
	José Sanz	68 620	José Sanz	75 000	José Sanz	112 500
	Manuel del Campo	137 240	Manuel del Campo	75 000	Manuel del Campo	112 500

Harpistes	Juan Francisco Navas	299 420	Juan Francisco Navas	225 000	Juan Francisco Navas	300 000
	Antonio Armendariz	212 040	Antonio Armendariz	225 040	Antonio Armendariz	225 000
	José Hurtado	212 040	Manuel Antonio Lescafet	93 750		0
Archiluths	Felipe de Torrices	137 240	Felipe de Torrices	187 500		0
	Manuel Pano	137 240	Manuel Pano	187 500	Manuel Pano	150 000
Violonistes	Antonio Milani	436 940	Antonio Milani	187 500	Antonio Milani	262 500
	Pablo Capochio	436 940		0	Place vacante	187 500
	Carlos Philipis	87 600	Carlos Philipis	187 500	Carlos Philipis	187 500
	Jacome Guisi	174 740	Jacome Guisi	187 500	Jacome Guisi	225 000
	Francisco Gutiérrez	68 620	Francisco Gutiérrez	187 500	Francisco Gutiérrez	150 000
Violoncellistes	Manuel de Soba	(h) 212 040	Manuel de Soba	187 500	Nuncio Brancati	187 500
	Antonio Literes	174 640	Antonio Literes	187 500	Antonio Literes	225 000
	Manuel Isidro Pardo	137 240	Manuel Isidro Pardo	187 500	Manuel Isidro Pardo	187 500
	Antonio de Valdivieso	187 220	Antonio de Valdivieso	112 500	Antonio de Valdivieso	150 000
Bassons	Ignacio Monzón	137 240	Ignacio Monzón	112 500	Ignacio Monzón	112 500
	José Sánchez	137 240	José Sánchez	112 500	José Sánchez	150 000
	Pedro Carrión	93 440	Pedro Carrión	112 500	Pedro Carrión	112 500
	Alfonso Rubio	68 620	Alfonso Rubio	112 500		0
	Place vacante		Place vacante	112 500		0
Cors et trompes	Gregorio Fernández de la Cuerda	261 340	Gregorio Fernández de la Cuerda	131 250	Gregorio Fernández de la Cuerda	187 500
	Miguel Estreban	74 800		0	Francisco Díaz Guitián	112 500
Sopranos	Simón Sanz	174 640	Simón Sanz	187 500		0
	Pedro París y Royo	361 940	Pedro París y Royo	300 000	Pedro París y Royo	375 000
	José Romero	249 440	Place vacante	375 000	Place vacante	300 000
	Miguel Martín	149 820	Place vacante	300 000	Place vacante	225 000
	Francisco Suárez	(i) 81 030	Place vacante	225 000	Place vacante	187 500
Contraltos	Alejandro Carulo	137 240	Place vacante	225 000		0
	Bartolomé Jimeno	324 740	Bartolomé Jimeno	225 000	Bartolomé Jimeno	300 000
	Juan Angelo Marengui	286 840	Juan Angelo Marengui	225 000	Juan Angelo Marengui	262 500
	Diego Caravantes	287 240	Place vacante	225 000	Place vacante	187 500
	Juan de Torrices	112 420	Place vacante	225 000	Place vacante	187 500
Ténors	Francisco Grau	M <sup>re</sup> Musique	Isidro de Urreta	375 000	Isidro de Urreta	337 500
	Gabriel Grau	149 820	Place vacante	225 000	Pedro García Baquedano	187 500
	Pedro Contreras	137 240	Place vacante	225 000	Place vacante	262 500
	Lorenzo de Urruela	(j) 68 620	Place vacante	225 000	Place vacante	187 500
	Place vacante		Place vacante	150 000	Place vacante	150 000

Basses	Mateo Cabrer	286 840	Mateo Cabrer Place vacante	375 000 187 500	Mateo Cabrer Place vacante	450 000 300 000
Maître de grammaire	José de Noboa	68 620	José de Noboa	75 000	José de Noboa	75 000
Maître de musique	Francisco Grau	286 670	Francisco Grau	225 000	—	0
Maître des cérémonies	Frutos de Olalla	249 740	Frutos de Olalla	300 000	Frutos de Olalla	225 000
Pénitencier	Eujenio Pedro Muñoz	112 420	Eujenio Pedro Muñoz	75 000	Eujenio Pedro Muñoz	75 000
Préposés aux autels portatifs	Mateo Marañón Alfonso Tarno Domingo Vicente (n <sup>1</sup> )	88 000 137 240 24 820	Mateo Marañón Alfonso Tarno —	150 000 150 000 0	Mateo Marañón José de Urreta —	112 500 112 500 0
Sacristains	Antonio Carrión Isidro Berillo Alejandro Márquez Manuel Calderón	73 000 73 000 93 440 93 440	Antonio Carrión Isidro Berillo Alejandro Márquez Manuel Calderón	112 500 112 500 112 500 150 000	Antonio Carrión Isidro Berillo Alejandro Márquez Manuel Calderón	112 500 112 500 112 500 112 500
Fourriers	Antonio de Velasco Juan Marañón Jacinto de Cabredo Baltasar Cabredo	105 120 105 120 43 800 61 320	Antonio de Velasco Juan Marañón Jacinto de Cabredo Santiago de Morales	112 500 112 500 112 500 112 500	Antonio de Velasco Juan Marañón Jacinto de Cabredo —	112 500 112 500 112 500 0
Secrétaire du Patriarche	Esteban Sanz de Abarca	187 500	Esteban Sanz de Abarca	187 500	—	—
Assistants du Greffier	Alfonso Premech	75 000	—	0	—	0
Trésorier	Baltasar de Cabredo	300 000	Baltasar de Cabredo	300 000	Baltasar de Cabredo	300 000
Agent comptable	Andrés Taboada	149 600	Andrés Taboada	150 000	Andrés Taboada (et Agent de la Juridiction ecclésiastique)	112 500
Librettistes	José Miguel Guerra Manuel Gordojuela Manuel Ordoñez	68 620 24 820 68 620	Manuel Ordoñez — —	75 000 0 0	— — —	0 0 0
Assistant du pointeur et du notaire	Pedro Gutiérrez de Valdemoro	93 440	Pedro Gutiérrez de Valdemoro	75 000	—	0
Lampiste	Máximo de las Heras (n <sup>2</sup> )	49 640	Máximo de las Heras	37 500	Máximo de las Heras	37 500
Balayeur	Ignacio Arias (n <sup>3</sup> )	24 820	Ignacio Arias	37 500	Ignacio Arias	37 500
Avocat	—	—	Baltasar de Acebedo	37 500	Baltasar de Acebedo	37 500
Procureur	—	—	Juan Durán	37 500	Juan Durán	37 500
Agent de la Juridiction ecclésiastique	Antonio de Reyes	93 750	Juan de Sierra	37 500	—	0
Huissier	Pedro Gálvez (n <sup>4</sup> )	24 820	Pedro Gálvez	37 500	Pedro Gálvez	18 750
Notaire	Juan de Siles (n <sup>5</sup> )	24 820	Juan de Siles	24 820	Juan de Siles	18 750

Confesseur	Juan Fernández Machuca (n <sup>6</sup> )	24 820	Juan Fernández Machuca	24 820	Juan Fernández Machuca	11 250
Imprimeur	Francisco Manuel Menoyre (n <sup>7</sup> )	24 820	Francisco Manuel Menoyre	24 820	—	0
Facteur d'orgues	Juan de Ávila	68 620	Juan de Ávila	75 000	Juan de Ávila	75 000
Luthier	Gabriel de Murcia (n <sup>8</sup> )	24 820	—	0	—	0
Préposé aux Hosties	—	—	Blás de Balcasar	24 820	Blás de Balcasar	24 820
Pointeur	José Asturiano	324 240	Place vacante	37 500	et comptable, Place vacante	15 000
Chaplain des Gardes du Corps	Mateo Marañón	68 620	—	0	—	0
Chaplain de la Garde Allemande	Esteban de Ugarte	68 620	—	0	—	0
Copistes	—	—	—	—	Manuel Pérez Juan Simón Barber	56 250 56 250
Dépenses annuelles du Collège Royal	—	14 745 010	—	15 420 130	—	12 576 970
Dépenses, achats et réparations des instruments	—	1 394 000	—	1 700 000	—	1 125 000
Dépenses du trésorier et de l'agent comptable	—	81 600	—	81 600	—	—
Dépenses de la Bulle	—	187 000	—	187 500	—	—
Total	—	16 456 400	Total	17 438 020	Total	13 750 760
Retraités	—	(m) 1 560 917	—	2 736 190	—	* 2 561 000
Pensionnés	—	(n) 1 600 720	—	1 077 880	—	* 694 960
TOTAL	—	(o) 19 618 037	TOTAL	21 252 090	TOTAL	17 006 720

Sources : AGP Felipe V, leg. 207 [Février 1701] ; AGP, Real Capilla, C<sup>o</sup> 70/3 [Mars 1701] ; AG., Felipe V, leg. 340 [Mai 1701].

Légende :

(—) : Places supprimées en mars 1701

(—) : Places et dépenses supprimées en mai 1701, par rapport à la configuration de la chapelle en février 1701.

(\*) : Dépenses qui ne furent pas comptabilisées dans le budget de mai 1701

(a) Dans le document original, les gages sont exprimés en maravedís, réaux et ducats. Dans un souci de cohérence, nous avons opté pour une conversion systématique en maravedís de l'ensemble des valeurs exprimées.

(b) Il percevait 175 990 mrs. dans la Maison du roi, comptabilisés par le trésorier. Nous avons décidé de les retrancher, puisqu'il s'agit d'une caisse différente.

(c) Idem. Une pension de 187 000 mrs que le trésorier n'a pas comptabilisée. S'agissant d'une caisse différente, nous ne les avons pas non plus pris en compte.

(d) Idem. 187 000 mrs dans la Maison de la reine. Idem.

(e) Idem. 112 200 mrs., équivalent à une pension ecclésiastique. Idem.



- (f) Idem. 74 800 mrs dans la Maison de Casille que le trésorier n'a pas comptabilisés. Puisqu'en février 1701, les rentes de la Maison de Castille sont incluses dans le budget de l'institution, nous les avons donc inclus.
- (g) Au moment de faire l'addition de tous les gages des serviteurs, le trésorier a commis une erreur. Les gages de José de Torres s'élevaient à 249 440 mrs (2 748 réaux et 8 mrs de gages fixes, ainsi que 4 588 réaux et 8 mrs). Or, le trésorier n'a comptabilisé que 4 188 réaux et 8 mrs, d'où une erreur de 400 réaux, soit 13 600 mrs.
- (h) Il percevait 87 500 mrs dans la Maison du roi (Gentilhomme du roi), que le trésorier n'a pas comptabilisé. S'agissant d'une caisse différente, nous ne les avons donc pas pris en compte.
- (i) Contrato de la chapelle de la Encarnación.
- (j) Ténor de la chapelle des Descalzas Reales.
- (k) Il percevait également 3 réaux par jour pour couvrir certaines dépenses inhérentes à sa charge de Maître de musique des jeunes chanteurs. Nous avons donc additionné 37.230 mrs aux gages du maître de musique.
- (l) Librettiste de la chapelle de la Encarnación.
- (m) Le montant du document original s'élevait à 1 486 117 mrs. Mais le trésorier n'a pas comptabilisé 74 800 mrs. assignés sur les rentes de la Maison de Castille. Nous avons donc décidé de les inclure. Idem (f).
- (n) Les gages de certains serviteurs étaient inclus dans le fonds des pensionnés de la chapelle. Aussi, nous les avons replacés parmi le personnel de service, et ce, de façon à mieux percevoir les changements structurels enregistrés, entre février et mai 1701 (Cf. n<sup>o</sup> 1, n<sup>o</sup> 2, n<sup>o</sup> 3, n<sup>o</sup> 4, n<sup>o</sup> 5, n<sup>o</sup> 6, n<sup>o</sup> 7, n<sup>o</sup> 8). Ces gages représentent une enveloppe de 223 380 mrs, d'où l'écart avec le montant signalé dans le document original qui s'élevait à 1 824 100 mrs. Selon notre tableau, le montant des fonds affectés aux pensionnés et aux retraités de la chapelle s'élevait donc à 3 161 637 mrs, alors que le document original mentionne 3 310 217 mrs (l'erreur de 74 800 mrs, étant bien entendu incluse dans cette somme).
- (o) Si l'on ajoute à cette somme les gages que le trésorier n'aurait pas dû comptabiliser (175 990 + 112 200 = 288 190 mrs) et si l'on soustrait ensuite les gages qu'il se devait d'inclure, sans oublier l'erreur qu'il a commise concernant les émoluments de José de Torres (74 800 + 74 800 + 37 230 + 13 600 = 200 430 mrs), nous obtenons un montant global des dépenses de 19 705 797 mrs ; c'est-à-dire, le même chiffre que celui indiqué par le trésorier : 19 705 788 mrs. L'écart de 9 maravedís, somme toute insignifiant, provient d'arrondissements effectués lors des conversions de monnaies.

## DÉPENSES ASSIGNÉES AUX RETRAITÉS DE LA CHAPELLE ROYALE

CHARGES	BÉNÉFICIAIRES	FÉVRIER 1701			MAI 1701	
		Pensions diverses en ducats	Maison de Castille en maravedís	Chapelle Royale en maravedís	BÉNÉFICIAIRES	Pensions diverses en ducats
Adjoint du grand aumônier	Juan de las Heras Marcos Bernardo Brocarte	300 (Évêché de Segovia)	74 800	89 600 137 240	Juan de las Heras Marcos Bernardo Brocarte Francisco Llobregat Antonio Villatoro Cosme de Miedes Antonio Lombart	14 600 75 000 112 500 75 000 37 500
Chantres						
Maître de Chapelle					Juan Liebres Diego Verdugo	37 500 150 000

Organiste	José Sanz	685 (Évêché de Mallorca)		75 000	José Sanz	685 (Évêché de Mallorca)	37 500
Harpistes					José Hurtado Manuel Lescafet		112 500 37 500
Archiluth					Felipe de Torrices		75 000
Violoniste					Pablo Capochio	600 (Nâpoles)	0
Violoncelliste					Manuel de Soba	136000 mrs en qualité de Gentilhomme du roi	75 000
Bassons	Tomás Monzón José Soriano Alfonso Rubio	87 600 112 420 68 620			José Soriano Alfonso Rubio		75 000
Cor et trompe	José Llosqui			249 740	José Llosqui	56 200	
	Bartolomé Villamazares Juan Rodríguez Pedro Sanz	200 (Évêché de Canarias) 200 (Év. de Salamanca) 300 (Évêché de Santiago), 500 (Év. de Calahorra)		68 620 137 240 249 740	Bartolomé Villamazares Juan Rodríguez Pedro Sanz		112 500 34 000 37 500 112 500
Sopranos					José Romero Miguel Martín Alejandro Carulo Simón Sanz	600 (Évêché de Salamanca y Coria) 300 (Év. de Salamanca) [montant non spécifié] (Cerdèna)	112 500 112 500 75 000 112 500
Contraltos					Ignacio de Navas Juan de Torrices Diego Carabantes		112 500 75 000 75 000
Ténors	Gabriel Segui	? (Évêché de Mallorca)		75 000	Gabriel Segui	100 (Évêché de Pamplona)	37 500
					Pedro Contreras Gabriel Grau	[montant non spécifié] (Évêché de Mallorca) 200 (Év. de Salamanca)	75 000 112 500
Maître de musique				286 670	Francisco Grau		150 000
Sacristains	Francisco Matheo	150 (Évêché de Santiago)		68620	Francisco Matheo Pedro Mercado	150 (Évêché de Santiago)	56 200 37 500
Pointeur	José Asturiano			324 240	José Asturiano	300 (Évêché de Burgos), 550 (Prioré de Funes), 200 (Tablas de Navarra)	37 500
Fourrier	Simón de Piñedo			56 457			
TOTAUX (en maravedís)		873 290		1 560 917		2 309 450	2 561 000

## DÉPENSES ASSIGNÉES AUX PENSIONNÉS DE LA CHAPELLE ROYALE

FÉVRIER 1701		MAI 1701	
Bénéficiaires	En maravédís	Bénéficiaires	En maravédís
Francisco Marañón, ancien secrétaire du Patriarche	22 4730	—	—
Benito Castel, fils de Juan Esteban Castel	37 500	—	—
Manuel Lescaffer, ancien collégien	93 440	—	—
Mateo Escolano	24 820	—	—
Sebastián del Vado, fils de Juan del Vado (organiste)	187 500	Sebastián del Vado, fils de Juan del Vado (organiste)	24 820
María de Salzedo, veuve de Francisco Clavijo (organiste)	68 620	María de Salzedo, veuve de Francisco Clavijo (organiste)	24 820
María Leizalde, veuve de Francisco Hidalgo (fourrier)	61 320	María Leizalde, veuve de Francisco Hidalgo (fourrier)	24 820
María de Riba de Neyra et Teresa Núñez, veuve et fille de Diego Núñez (contalto)	187 500	María de Riba de Neyra et Teresa Núñez, veuve et fille de Diego Núñez (contalto)	24 820
Teresa de Velasco, fille de Pedro Velasco (basson)	43 800	Teresa de Velasco, fille de Pedro Velasco (basson)	24 820
Cathalina Esteban, fille de Francisco González (basson)	37 230	Cathalina Esteban, fille de Francisco González (basson)	24 820
Baltasara Paradiñas, veuve de Martín Esnoz (violoncelliste)	124 640	Baltasara Paradiñas, veuve de Martín Esnoz (violoncelliste)	49 640
Teresa Gómez Navas, fille de Juan Gómez Navas (maître de chapelle)	112 500	Teresa Gómez Navas, fille de Juan Gómez Navas (maître de chapelle)	24 820
Teresa Suárez, sœur de Jerónimo Suárez (préposé aux autels portatifs)	24 820	Teresa Suárez, sœur de Jerónimo Suárez (préposé aux autels portatifs)	24 820
Francisco Pérez, ancien collégien	24 820	Francisco Pérez, ancien collégien	24 820
Francisca de la Gala, épouse d'un musicien	24 820	Francisca de la Gala, épouse d'un musicien	24 820
María Jimeno, épouse d'un musicien	24 820	María Jimeno, épouse d'un musicien	24 820
María Cerf y Abalos, épouse d'un musicien	24 820	María Cerf y Abalos, épouse d'un musicien	24 820
María de Olibarri et sa fille	49 640	María de Olibarri et sa fille	24 820
Isabel de Baumont	24 820	Isabel de Baumont	49 640
Ana de Agorreta, sœur d'un musicien	24 820	Ana de Agorreta, sœur d'un musicien	24 820
María de Mercado, sœur d'un sacrilain	24 820	María de Mercado, sœur d'un sacrilain	24 820
Angela de Aybar, fille d'un musicien	24 820	Angela de Aybar, fille d'un musicien	24 820
Magdalena de Ortiz, fille d'un musicien	24 820	Magdalena de Ortiz, fille d'un musicien	24 820
Francisca et Teresa García, filles d'un musicien	24 820	Francisca et Teresa García, filles d'un musicien	24 820
Angela et Francisca Martínez, filles d'un musicien	24 820	Angela et Francisca Martínez, filles d'un musicien	24 820
Teresa de Cabredo, sœur de Jacinto de Cabredo (fourrier)	24 820	Teresa de Cabredo, sœur de Jacinto de Cabredo (fourrier)	24 820
		Juana Lezcano, sœur d'un chanteur	24 820
		Ana María de Isern, veuve d'un musicien	24 820
		Francisca Grande, veuve d'un musicien	24 820
		[bénéficiaire non spécifié]	24 820
<b>TOTAUX (en maravédís)</b>	<b>1 600 720</b>		<b>694 960</b>

Sources : AG., Felipe V, leg. 207 [Février 1701] ; leg. 340 [Mai 1701].

## LISTE DES MEMBRES DE LA CHAPELLE ROYALE EXCLUS EN MAI 1701

Charges	Titulaires	Février 1701		Mai 1701		
		Pensions diverses (En ducats)	Maison de Castille (En ducats)	Chapelle Royale (En maravédís)	Pensions diverses (En ducats)	Chapelle Royale (En maravédís)
Ténor Descalzas Reales	Lorenzo Urruela	200 ( ? )		68 620	200 ( ? )	0
Soprano Encarnación	Francisco Suárez		300	81 030		0
Cors et trompes	Miguel Esteban			75 000		0
Chapelain des Gardes du Corps	Juan de la Guardia			68 620		0
Chapelain de la Garde Allemande	Esteban de Ugarte			68 620		0
Agent de la juridiction ecclésiastique	Antonio de Reyes			93 750		0
Assistant du Greffier	Alfonso Premech			75 000		0
Librettistes	José Miguel Guerra			68 620		0
	Manuel Gordojuela			24 820		0
	Manuel Ordoñez			68 620		0
Fils de musicien, employé à la Trésorerie générale	Benito Castel			37 500		0
Luthier	Gabriel de Murcia			24 820		0
[non spécifié]	Gabriel Cerf			24 820		0
[non spécifié]	Mateo Escolano			24 820		0
Préposés aux autels portatifs	Domingo Vicente			24 820		0
Ancien juge, promu Inquisiteur de Tolède	Esteban Francisco Española		400	150 000		0
Secrétaire du Patriarche	Esteban Sanz de Abarca			187 500		0
		200	700	1 166 980	200	0



COMPOSITION NOMINALE DE LA CHAPELLE DE MUSIQUE ENTRE 1701 ET 1708

	1701	1702	1703	1704	1705	1706	1707	1708	
<b>Maitre de chapelle</b>	Sebastián Durón	Sebastián Durón	Sebastián Durón	Sebastián Durón	Sebastián Durón	Sebastián Durón	Sebastián Durón	Bartolomé Jimeno	
<b>Organistes</b>	Diego Jaraba José de Torres José Sanz Manuel del Campo	Diego Jaraba José de Torres José Sanz Manuel del Campo	Diego Jaraba José de Torres José Sanz Manuel del Campo	Diego Jaraba José de Torres José Sanz Manuel del Campo	Diego Jaraba José de Torres José Sanz Manuel del Campo	Diego Jaraba José de Torres José Sanz Manuel del Campo	Diego Jaraba José de Torres José Sanz Manuel del Campo	Diego Jaraba José de Torres José Sanz Manuel del Campo	Diego Jaraba José de Torres José Sanz Manuel del Campo
<b>Harpistes</b>	Juan Francisco de Navas Antonio Armendariz	Juan Francisco de Navas Antonio Armendariz	Juan Francisco de Navas Antonio Armendariz	Juan Francisco de Navas Antonio Armendariz	Juan Francisco de Navas Antonio Armendariz	Juan Francisco de Navas Antonio Armendariz	Juan Francisco de Navas Antonio Armendariz	Juan Francisco de Navas Antonio Armendariz	
<b>Archiluth</b>	Manuel Pano	Manuel Pano	Manuel Pano	Manuel Pano	Manuel Pano	Manuel Pano	Manuel Pano	Manuel Pano	
<b>Violonistes</b>	Antonio Milani Carlos Philipis Jacome Guisi Francisco Gutiérrez Manuel Isidro Pardo	Antonio Milani Carlos Philipis Jacome Guisi Francisco Gutiérrez Manuel Isidro Pardo	Antonio Milani Carlos Philipis Jacome Guisi Francisco Gutiérrez Ignacio Amato	Antonio Milani Carlos Philipis Jacome Guisi Francisco Gutiérrez Ignacio Amato	Antonio Milani Carlos Philipis Jacome Guisi Francisco Gutiérrez Ignacio Amato	Antonio Milani Carlos Philipis Jacome Guisi Francisco Gutiérrez Ignacio Amato	Antonio Milani Carlos Philipis Jacome Guisi Francisco Gutiérrez Ignacio Amato	Antonio Milani Carlos Philipis Jacome Guisi Francisco Gutiérrez Ignacio Amato	Carlos Philipis Jacome Guisi Francisco Gutiérrez Ignacio Amato Juan Baptista Recalcati Bartolomé Ferrari
<b>Violoncellistes</b>	Antonio Literes Nuncio Brancati	Antonio Literes Nuncio Brancati	Antonio Literes Nuncio Brancati Juan Fleuri	Antonio Literes Nuncio Brancati Juan Fleuri	Antonio Literes Nuncio Brancati Juan Fleuri	Antonio Literes Nuncio Brancati Juan Fleuri	Antonio Literes Nuncio Brancati Juan Fleuri	Antonio Literes Nuncio Brancati Juan Fleuri	
<b>Bassonistes</b>	Antonio Valdivieso Ignacio Monzón José Sánchez Pedro Carrión	Antonio Valdivieso Ignacio Monzón José Sánchez Pedro Carrión	Antonio Valdivieso Ignacio Monzón José Sánchez Pedro Carrión	Antonio Valdivieso Ignacio Monzón José Sánchez Pedro Carrión	Antonio Valdivieso Ignacio Monzón José Sánchez Alfonso Rubio * Antonio Loreita	Antonio Valdivieso Ignacio Monzón José Sánchez Antonio Loreita	Antonio Valdivieso Ignacio Monzón José Sánchez Antonio Loreita	Antonio Valdivieso José Sánchez Antonio Loreita José Gesembee	
<b>Cors et trompes</b>	Gregorio Pérez de la Cuerda Francisco Guitián	Gregorio Pérez de la Cuerda Francisco Guitián	Gregorio Pérez de la Cuerda Francisco Guitián	Gregorio Pérez de la Cuerda Francisco Guitián	Gregorio Pérez de la Cuerda Francisco Guitián	Gregorio Pérez de la Cuerda Francisco Guitián	Gregorio Pérez de la Cuerda Francisco Guitián	Gregorio Pérez de la Cuerda Francisco Guitián	
<b>Sopranos</b>	Pedro París y Royo	Pedro París y Royo	Pedro París y Royo Vicente Paje * Diego de la Peña *	Pedro París y Royo Vicente Paje Diego de la Peña	Pedro París y Royo Vicente Paje Diego de la Peña	Pedro París y Royo Vicente Paje Diego de la Peña	Pedro París y Royo Vicente Paje Diego González	Pedro París y Royo Vicente Paje Diego González	
<b>Contraltos</b>	Bartolomé Jimeno Juan Angelo Marengui	Bartolomé Jimeno Juan Angelo Marengui	Bartolomé Jimeno Juan Angelo Marengui	Bartolomé Jimeno Juan Angelo Marengui	Bartolomé Jimeno Juan Angelo Marengui	Bartolomé Jimeno Juan Angelo Marengui	Bartolomé Jimeno Juan Angelo Marengui	Bartolomé Jimeno	

<b>Ténors</b>	Isidro Urrera Pedro García Vaquedano	Pedro García Vaquedano Francisco Larraz	Pedro García Vaquedano Francisco Larraz Juan de Sempere	Pedro García Vaquedano Francisco Larraz Juan de Sempere	Pedro García Vaquedano Francisco Larraz Juan de Sempere	Francisco Larraz Juan de Sempere Pedro García Vaquedano	Francisco Larraz Pedro García Vaquedano Esteban Canal de la Fuente *
<b>Basse</b>	Mateo Cabrer	Mateo Cabrer	Mateo Cabrer	Mateo Cabrer	Mateo Cabrer	Mateo Cabrer	Mateo Cabrer
<b>Total</b>	27	27	30	31	32	32	30